

Juin 2013



COMMUNE DE BEAUPRÉAU. MAINE ET LOIRE
Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine.

AVAP

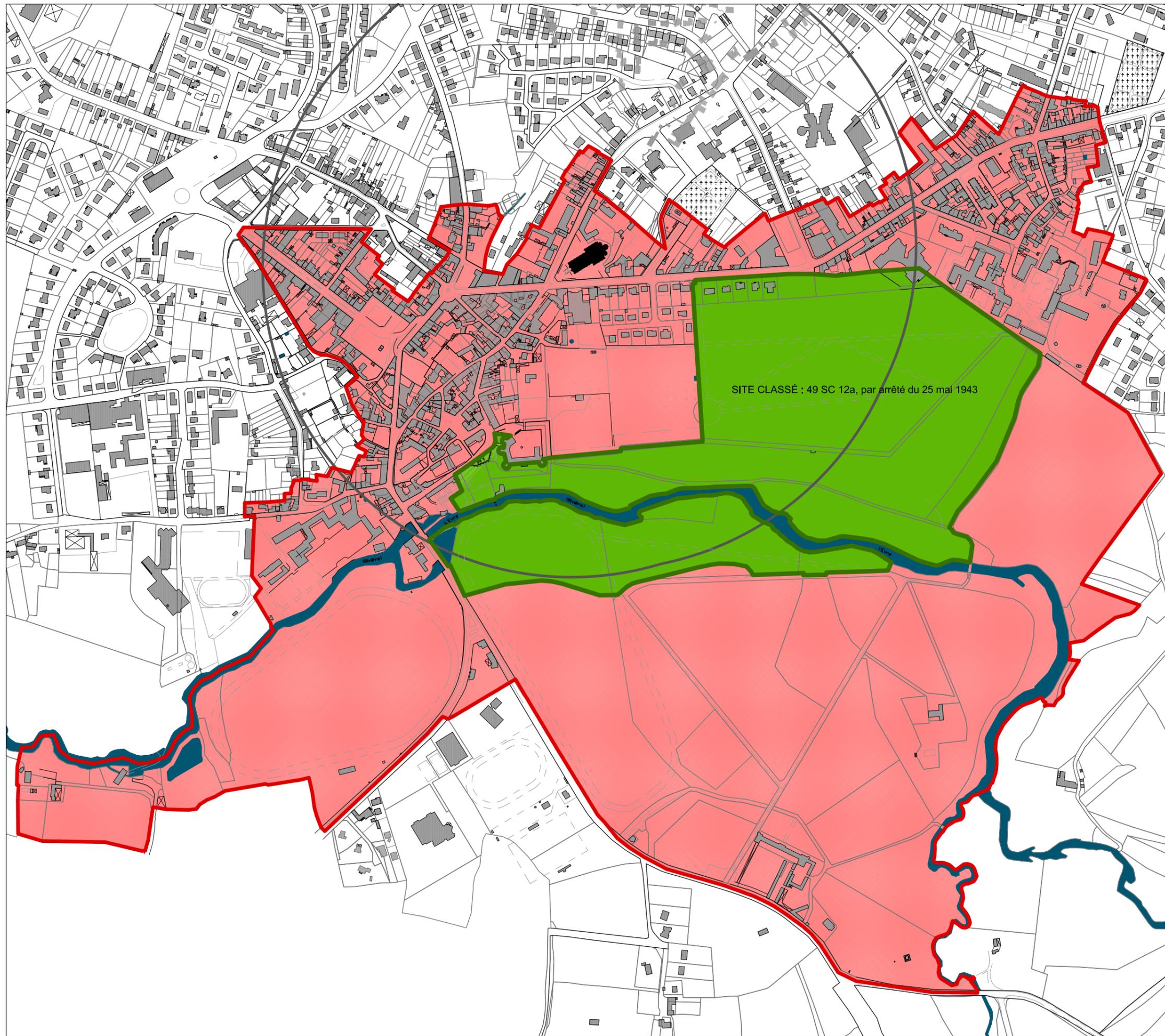
CARTOGRAPHIES REGLEMENTAIRES



Dossier définitif

Mis à enquête publique du au

Validé par la CRPS du



LEGENDE :

EMPRISE REGLEMENTAIRE DE L'AVAP :

 Limite de l'AVAP

 Emprise de l'AVAP

AUTRES PROTECTIONS :

 Limite et emprise du Site Classé (Hors AVAP)

 Edifice inscrit Monument Historique

 Périmètre des 500m - Monument Historique

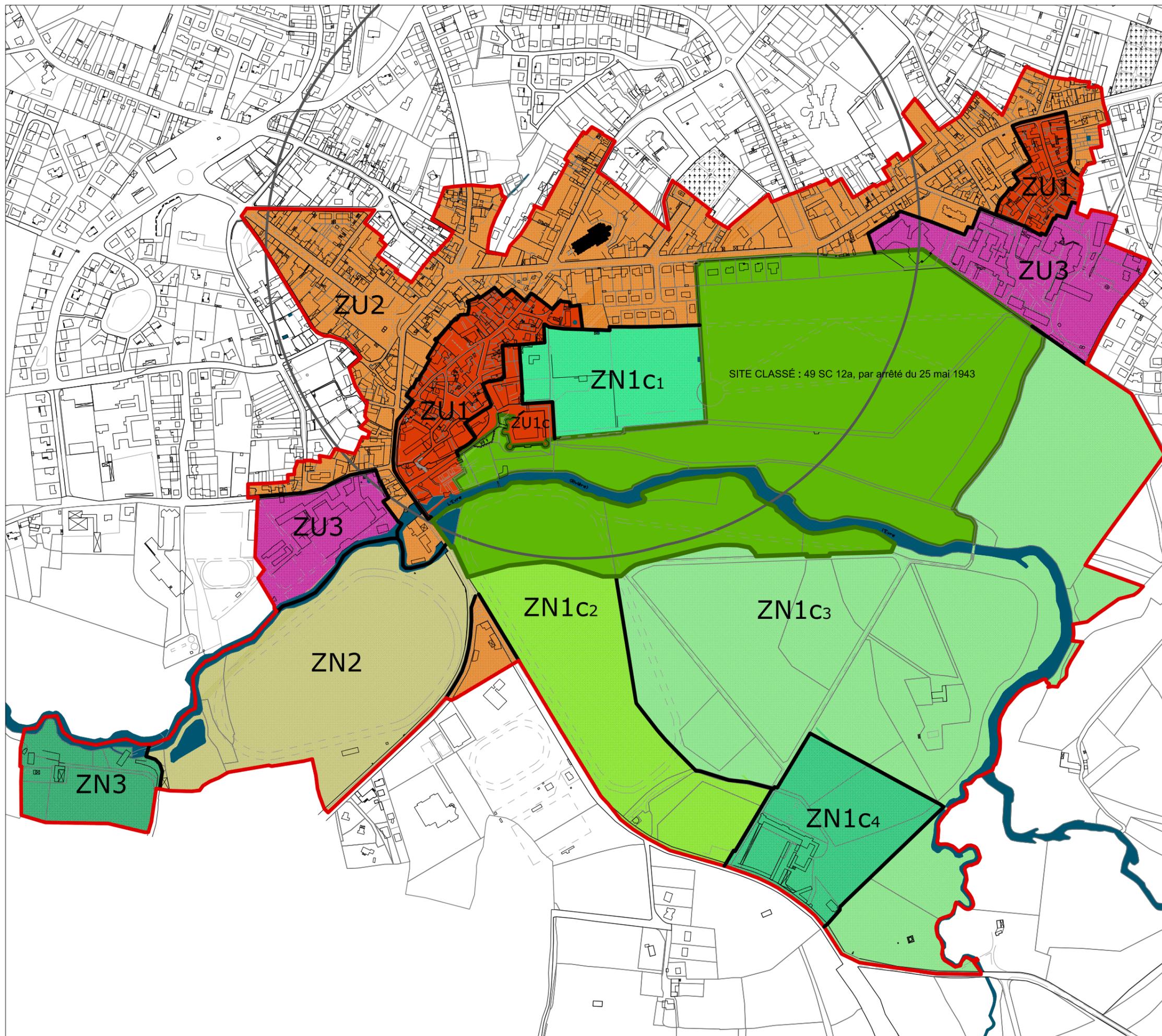


BEAUPRÉAU - AVAP

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

EMPRISE DE L'AVAP

Juin 2013

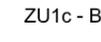


LEGENDE :

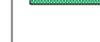
EMPRISE ET ZONAGES REGLEMENTAIRES :

-  Limite emprise de l'AVAP
-  Limite zonages de l'AVAP

ZONES À DOMINANTE BÂTIE :

-  ZU1 - Bâti ancien constitué
-  ZU1c - Bâti ancien - Château de Beaupréau
-  ZU2 - Extensions urbaines XIX^e/XX^e siècles
-  ZU3 - Grandes institutions

ZONES À DOMINANTE PAYSAGÈRE :

-  ZN1c1 - Parc, verger et potager du château
-  ZN1c2 - La Prée - Ancien Parc du Château
-  ZN1c3 - Vallée de l'Evre et boisements - Ancien Parc du Château
-  ZN1c4 - Ecurie du Bois du Coin - Ancien Parc du Château
-  ZN3 - Hippodrome
-  ZN4 - Bâti diffus en secteur paysager

AUTRES PROTECTIONS :

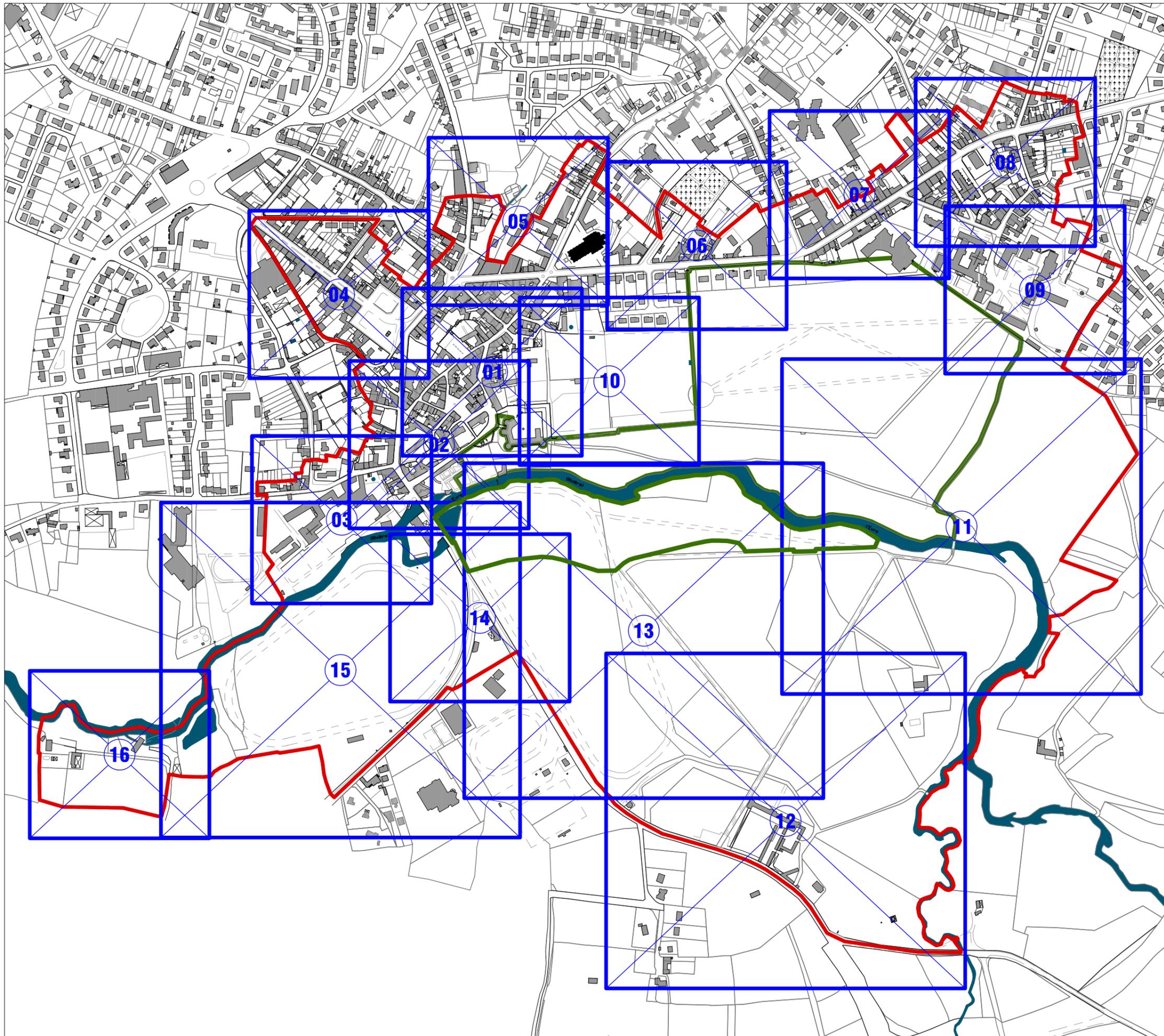
-  Limite et emprise du Site Classé (Hors AVAP)
-  Édifice inscrit au titre des Monuments Historiques
-  Périmètre des 500m - Monument Historique



BEAUPRÉAU - AVAP
 Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
EMPRISE & ZONAGES

Juin 2013

ANTAK Jp LECONTE, architecte du patrimoine, 15, rue des Etats, 44000 NANTES
 Tél: 02.40.89.01.95, fax: 02.40.12.48.61, e-mail: archi@antak.fr



LEGENDE :

SECTEURS CARTOGRAPHIQUES :

- Limite emprise de l'AVAP

- 01 Centre bourg nord - Château
- 02 Centre bourg sud
- 03 Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle
- 04 Champ de Foire
- 05 Notre-Dame
- 06 Cimetière Notre-Dame
- 07 Saint-Martin - Ecoles
- 08 Saint-Martin - Bourg
- 09 Saint-Martin - Hôpital
- 10 Verger du château
- 11 Vallée de l'Evre - Est
- 12 Vallée de l'Evre - Le Bois du Coin
- 13 Vallée de l'Evre - La Prée
- 14 La Promenade
- 15 Vallée de l'Evre - Hippodrome
- 16 Vallée de l'Evre - Le Moulin de Jousselin

AUTRES PROTECTIONS :

- Limite du Site Classé (Hors AVAP)
- Edifice inscrit Monument Historique

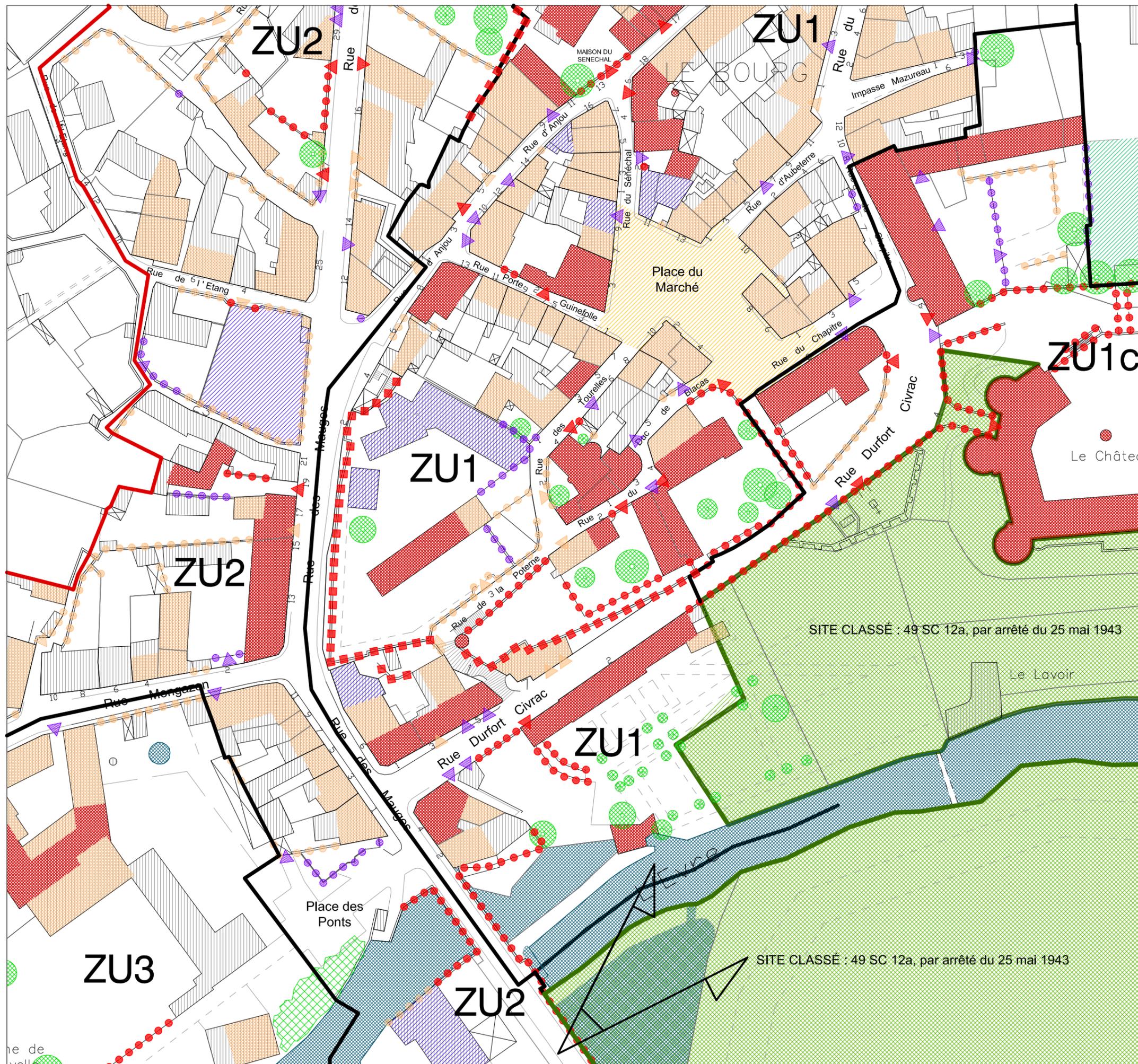


BEAUPRÉAU - AVAP

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

SECTEURS CARTOGRAPHIQUES

Juin 2013



LEGENDE :

Limite et emprise du site classé (Hors AVAP)

Limite emprise de l'AVAP

Limite zonages de l'AVAP

REGLEMENTATION

Édifices

Édifice inscrit au titre des Monuments Historiques

Édifice majeur dont les façades et toitures visibles de l'espace public sont à conserver. Restauration et restitution si nécessaire.

Édifice d'accompagnement dont les façades et toitures visibles de l'espace public sont à conserver. Modification possible sous conditions.

Édifice en rupture avec l'environnement urbain dont les façades et toitures visibles de l'espace public sont à modifier.

Remparts, clôtures et portails

Remparts

Clôture, portail, dont la conservation est absolue. Restauration / restitution si nécessaire

Clôture, portail, à conserver. Modification possible sous conditions

Clôture, portail, dont la modification est possible ou souhaitable

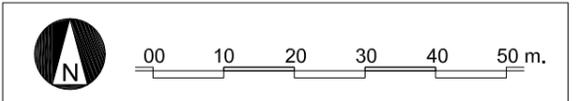
Urbain et paysager

Végétation et arbre planté contribuant au paysage

Cône de vue à protéger

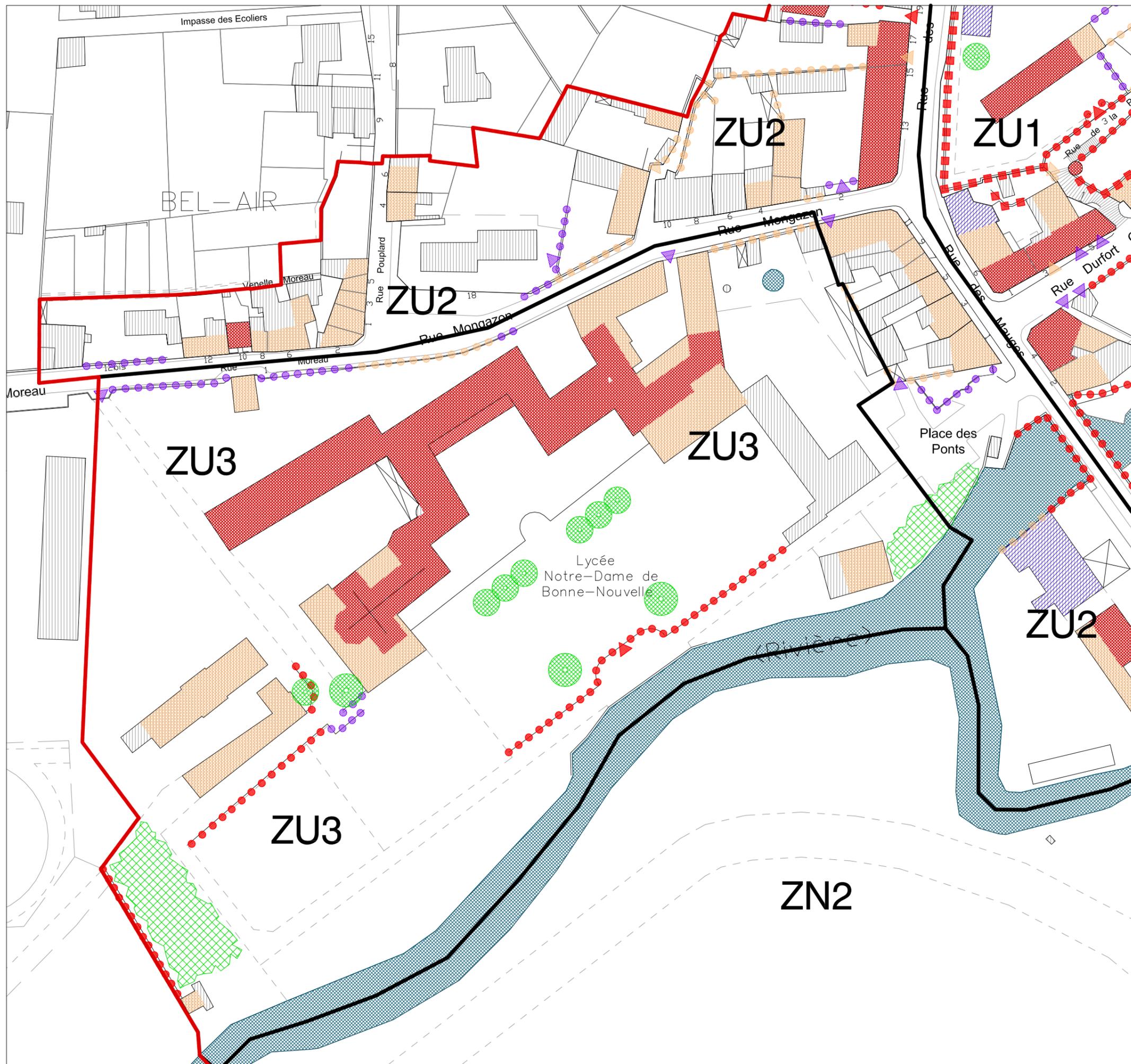
Espace urbain majeur

Espace paysager majeur



BEAUPRÉAU - AVAP
 Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
02. CENTRE BOURG SUD
 Juin 2013

ANTAK Jp LECONTE, architecte du patrimoine. 15, rue des Etats. 44000 NANTES
 Tél: 02.40.89.01.95, fax: 02.40.12.48.61, e-mail: archi@antak.fr



LEGENDE :

-  Limite et emprise du site classé (Hors AVAP)
-  Limite emprise de l'AVAP
-  Limite zonages de l'AVAP

REGLEMENTATION

Édifices

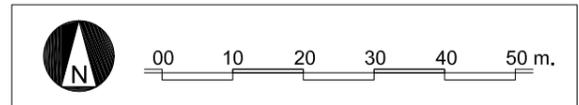
-  Édifice inscrit au titre des Monuments Historiques
-  Édifice majeur dont les façades et toitures visibles de l'espace public sont à conserver. Restauration et restitution si nécessaire.
-  Édifice d'accompagnement dont les façades et toitures visibles de l'espace public sont à conserver. Modification possible sous conditions.
-  Édifice en rupture avec l'environnement urbain dont les façades et toitures visibles de l'espace public sont à modifier.

Remparts, clôtures et portails

-  Remparts
-  Clôture, portail, dont la conservation est absolue. Restauration / restitution si nécessaire
-  Clôture, portail, à conserver. Modification possible sous conditions
-  Clôture, portail, dont la modification est possible ou souhaitable

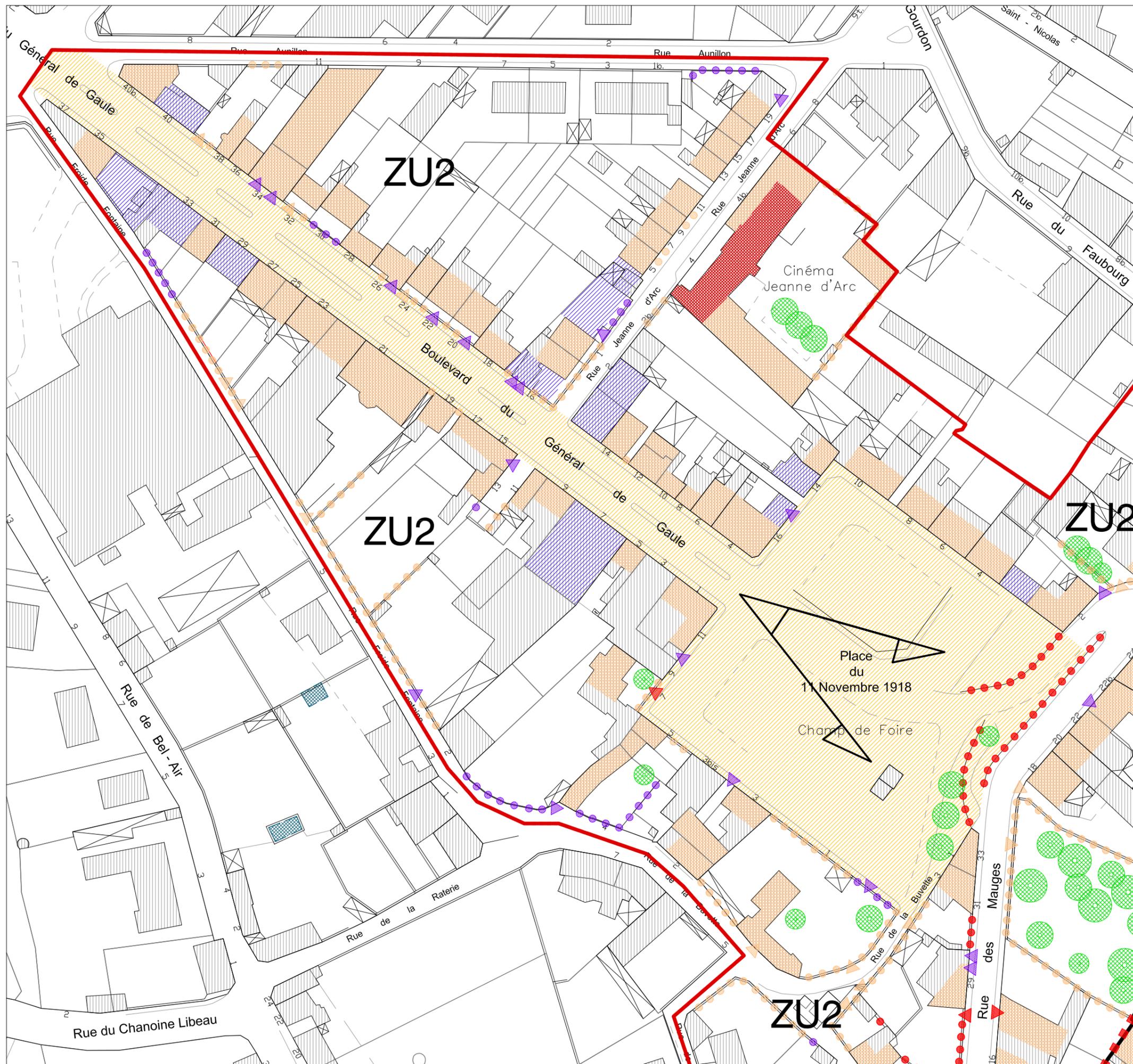
Urbain et paysager

-  Végétation et arbre planté contribuant au paysage
-  Cône de vue à protéger
-  Espace urbain majeur
-  Espace paysager majeur



BEAUPRÉAU - AVAP
 Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
03. NOTRE-DAME-DE-BONNE-NOUVELLE
 Juin 2013

ANTAK Jp LECONTE, architecte du patrimoine. 15, rue des Etats. 44000 NANTES
 Tél: 02.40.89.01.95, fax: 02.40.12.48.61, e-mail: archi@antak.fr



LEGENDE :

 Limite et emprise du site classé (Hors AVAP)

 Limite emprise de l'AVAP

 Limite zonages de l'AVAP

REGLEMENTATION

Édifices

 Édifice inscrit au titre des Monuments Historiques

 Édifice majeur dont les façades et toitures visibles de l'espace public sont à conserver. Restauration et restitution si nécessaire.

 Édifice d'accompagnement dont les façades et toitures visibles de l'espace public sont à conserver. Modification possible sous conditions.

 Édifice en rupture avec l'environnement urbain dont les façades et toitures visibles de l'espace public sont à modifier.

Remparts, clôtures et portails

 Remparts

 Clôture, portail, dont la conservation est absolue. Restauration / restitution si nécessaire

 Clôture, portail, à conserver. Modification possible sous conditions

 Clôture, portail, dont la modification est possible ou souhaitable

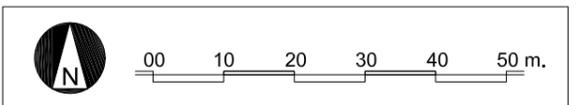
Urbain et paysager

 Végétation et arbre planté contribuant au paysage

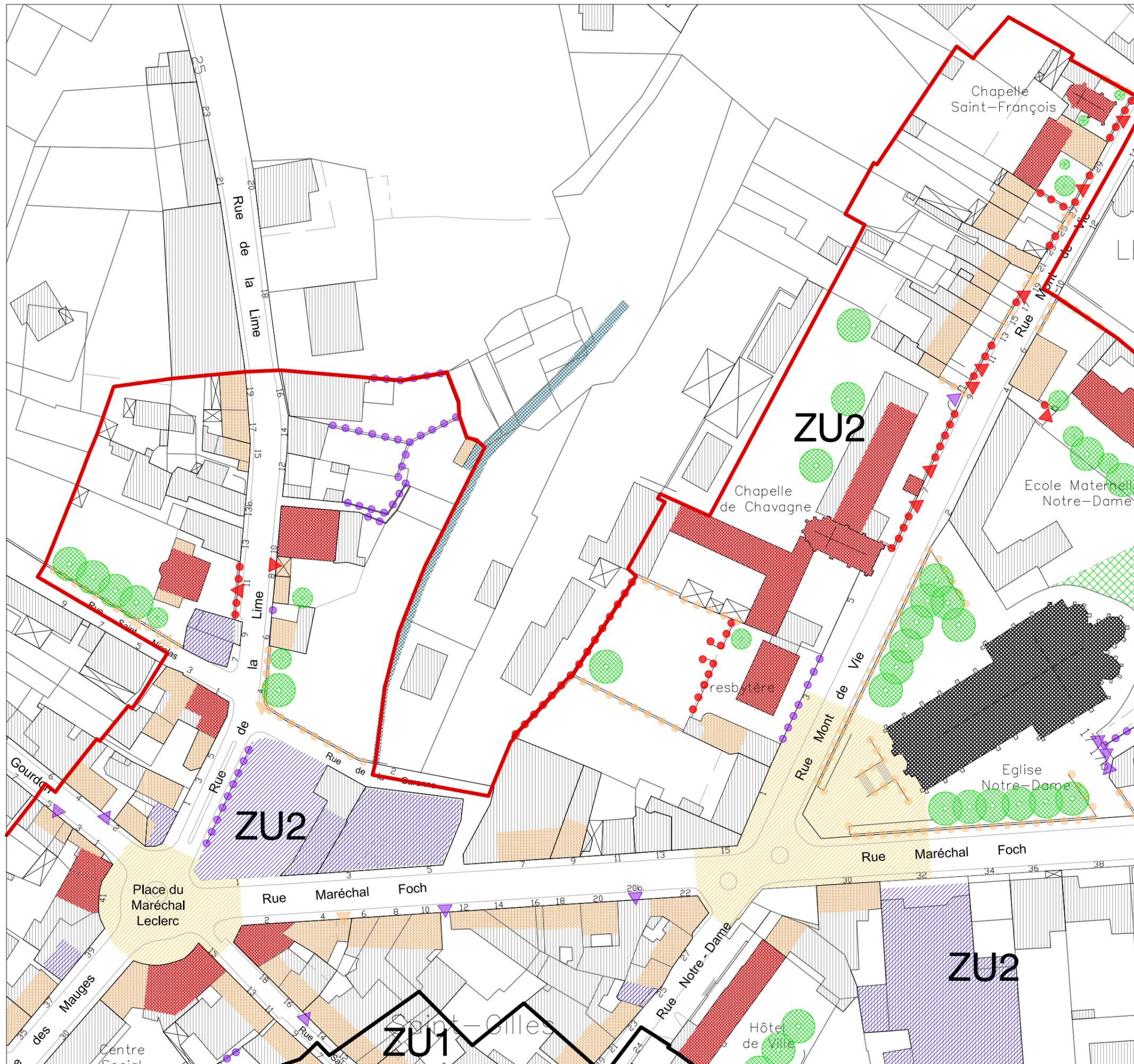
 Cône de vue à protéger

 Espace urbain majeur

 Espace paysager majeur



BEAUPRÉAU - AVAP
 Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
04. CHAMP DE FOIRE
 Juin 2013
 ANTAK Jp LECONTE, architecte du patrimoine, 15, rue des Etats, 44000 NANTES
 Tél: 02.40.89.01.95, fax: 02.40.12.48.61, e-mail: archi@antak.fr



LEGENDE :

Limite et emprise du site classé (Hors AVAP)

Limite emprise de l'AVAP

Limite zonages de l'AVAP

REGLEMENTATION

Édifices

Edifice inscrit au titre des Monuments Historiques

Edifice majeur dont les façades et toitures visibles de l'espace public sont à conserver. Restauration et restitution si nécessaire.

Edifice d'accompagnement dont les façades et toitures visibles de l'espace public sont à conserver. Modification possible sous conditions.

Edifice en rupture avec l'environnement urbain dont les façades et toitures visibles de l'espace public sont à modifier.

Remparts, clôtures et portails

Remparts

Clôture, portail, dont la conservation est absolue. Restauration / restitution si nécessaire

Clôture, portail, à conserver. Modification possible sous conditions

Clôture, portail, dont la modification est possible ou souhaitable

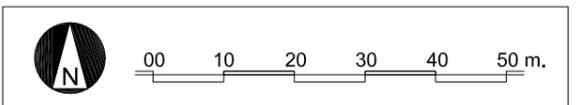
Urbain et paysager

Végétation et arbre planté contribuant au paysage

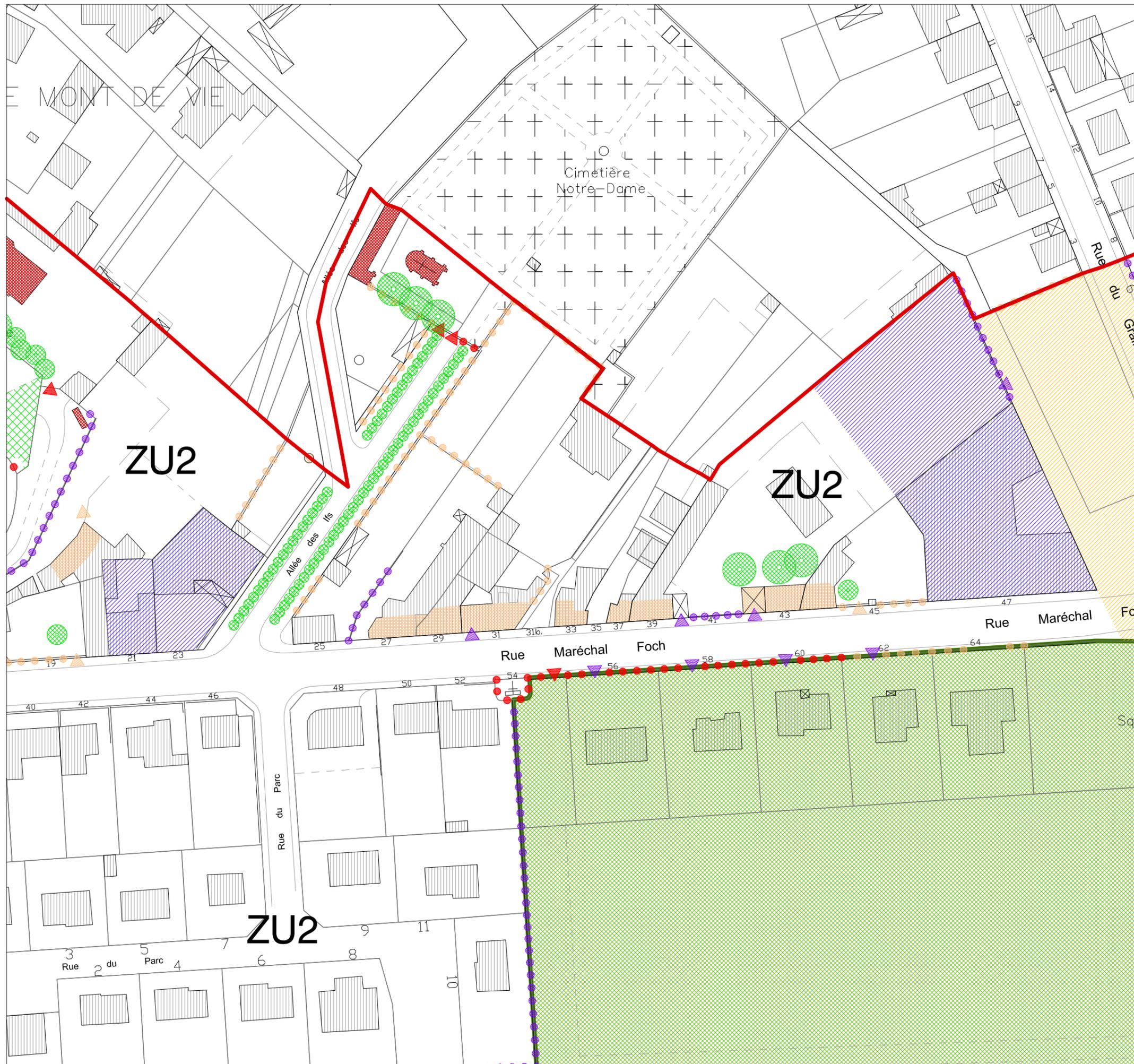
Cône de vue à protéger

Espace urbain majeur

Espace paysager majeur



BEAUPRÉAU - AVAP
 Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
05. NOTRE-DAME
 Juin 2013
 ANTAK Jp LECONTE, architecte du patrimoine, 15, rue des Etats, 44000 NANTES
 Tél: 02.40.89.01.95, fax: 02.40.12.48.61, e-mail: archi@antak.fr



LEGENDE :

Limite et emprise du site classé (Hors AVAP)

Limite emprise de l'AVAP

Limite zonages de l'AVAP

REGLEMENTATION

Édifices

Édifice inscrit au titre des Monuments Historiques

Édifice majeur dont les façades et toitures visibles de l'espace public sont à conserver. Restauration et restitution si nécessaire.

Édifice d'accompagnement dont les façades et toitures visibles de l'espace public sont à conserver. Modification possible sous conditions.

Édifice en rupture avec l'environnement urbain dont les façades et toitures visibles de l'espace public sont à modifier.

Remparts, clôtures et portails

Remparts

Clôture, portail, dont la conservation est absolue. Restauration / restitution si nécessaire

Clôture, portail, à conserver. Modification possible sous conditions

Clôture, portail, dont la modification est possible ou souhaitable

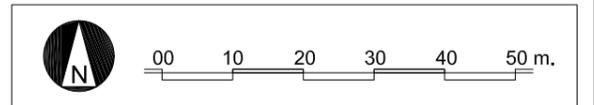
Urbain et paysager

Végétation et arbre planté contribuant au paysage

Cône de vue à protéger

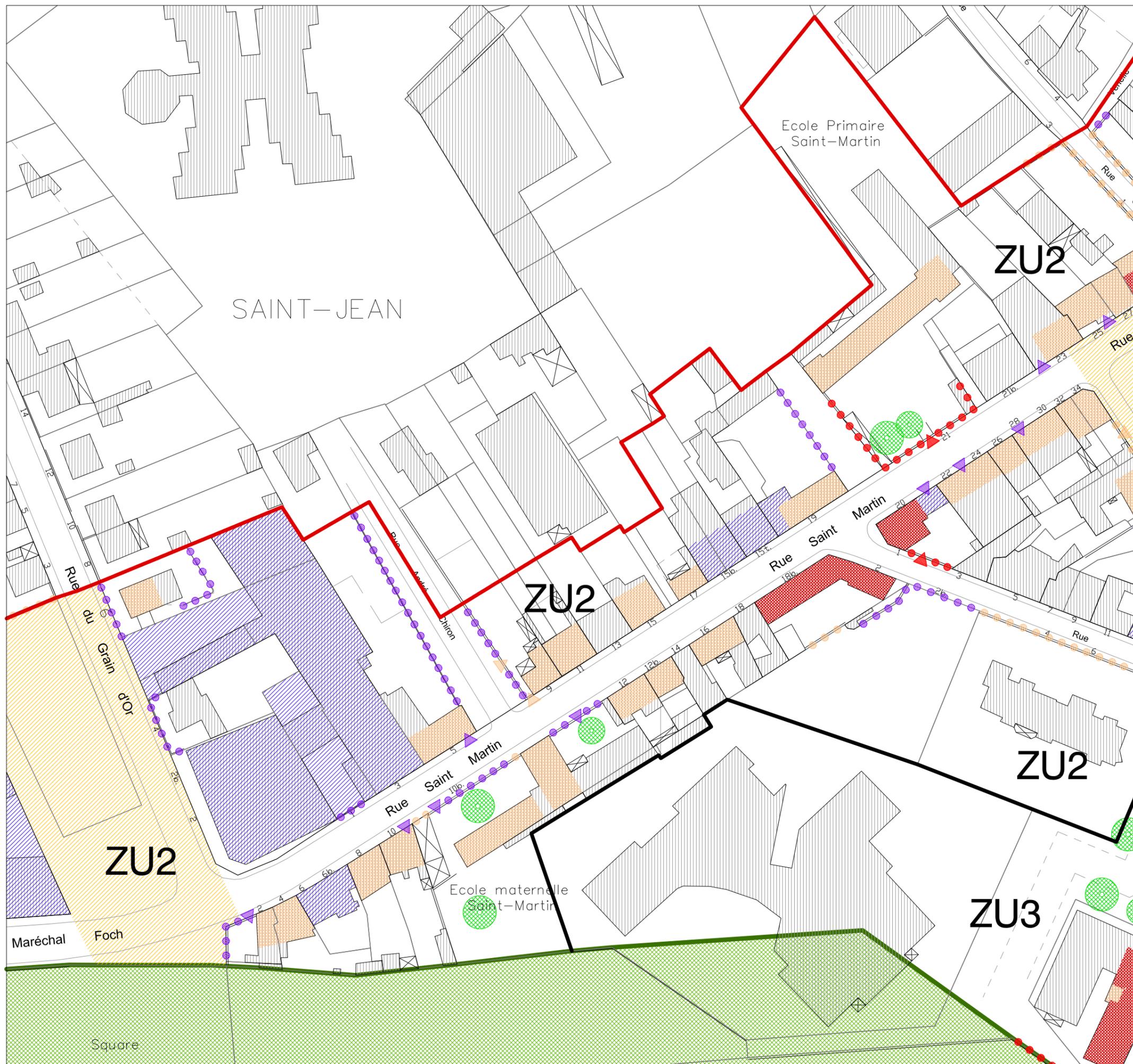
Espace urbain majeur

Espace paysager majeur



BEAUPRÉAU - AVAP
 Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
06. CIMETIERE NOTRE-DAME
 Juin 2013

ANTAK Jp LECONTE, architecte du patrimoine. 15, rue des Etats. 44000 NANTES
 Tél: 02.40.89.01.95, fax: 02.40.12.48.61, e-mail: archi@antak.fr



LEGENDE :

Limite et emprise du site classé (Hors AVAP)

Limite emprise de l'AVAP

Limite zonages de l'AVAP

REGLEMENTATION

Édifices

Edifice inscrit au titre des Monuments Historiques

Edifice majeur dont les façades et toitures visibles de l'espace public sont à conserver. Restauration et restitution si nécessaire.

Edifice d'accompagnement dont les façades et toitures visibles de l'espace public sont à conserver. Modification possible sous conditions.

Edifice en rupture avec l'environnement urbain dont les façades et toitures visibles de l'espace public sont à modifier.

Remparts, clôtures et portails

Remparts

Clôture, portail, dont la conservation est absolue. Restauration / restitution si nécessaire

Clôture, portail, à conserver. Modification possible sous conditions

Clôture, portail, dont la modification est possible ou souhaitable

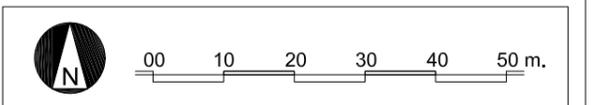
Urbain et paysager

Végétation et arbre planté contribuant au paysage

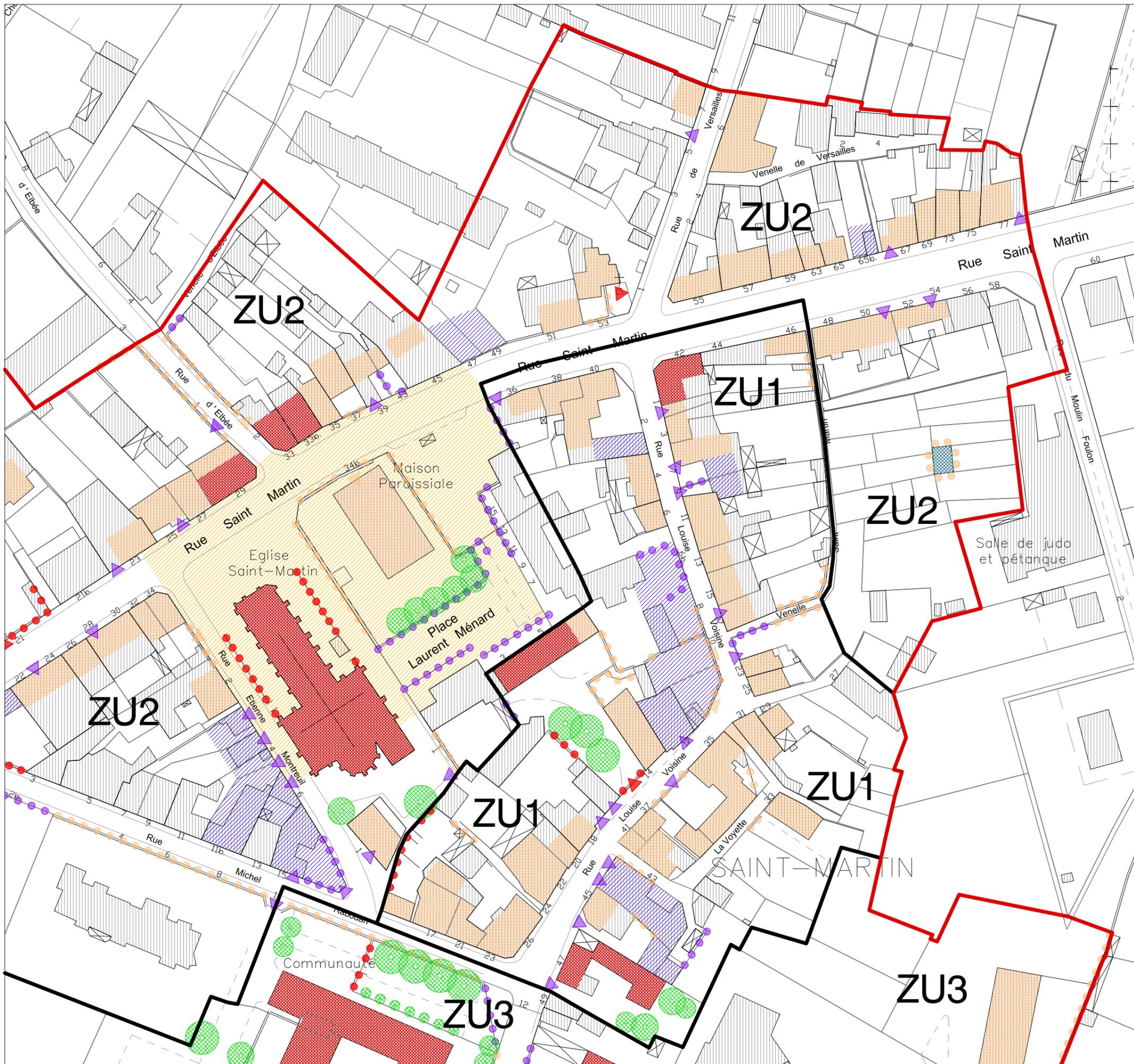
Cône de vue à protéger

Espace urbain majeur

Espace paysager majeur



BEAUPRÉAU - AVAP
 Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
07. SAINT-MARTIN - ECOLES
 Juin 2013
 ANTAK Jp LECONTE, architecte du patrimoine, 15, rue des Etats, 44000 NANTES
 Tél: 02.40.89.01.95, fax: 02.40.12.48.61, e-mail: archi@antak.fr



LEGENDE :

-  Limite et emprise du site classé (Hors AVAP)
-  Limite emprise de l'AVAP
-  Limite zonages de l'AVAP

REGLEMENTATION

Édifices

-  Edifice inscrit au titre des Monuments Historiques
-  Edifice majeur dont les façades et toitures visibles de l'espace public sont à conserver. Restauration et restitution si nécessaire.
-  Edifice d'accompagnement dont les façades et toitures visibles de l'espace public sont à conserver. Modification possible sous conditions.
-  Edifice en rupture avec l'environnement urbain dont les façades et toitures visibles de l'espace public sont à modifier.

Remparts, clôtures et portails

-  Remparts
-  Clôture, portail, dont la conservation est absolue. Restauration / restitution si nécessaire
-  Clôture, portail, à conserver. Modification possible sous conditions
-  Clôture, portail, dont la modification est possible ou souhaitable

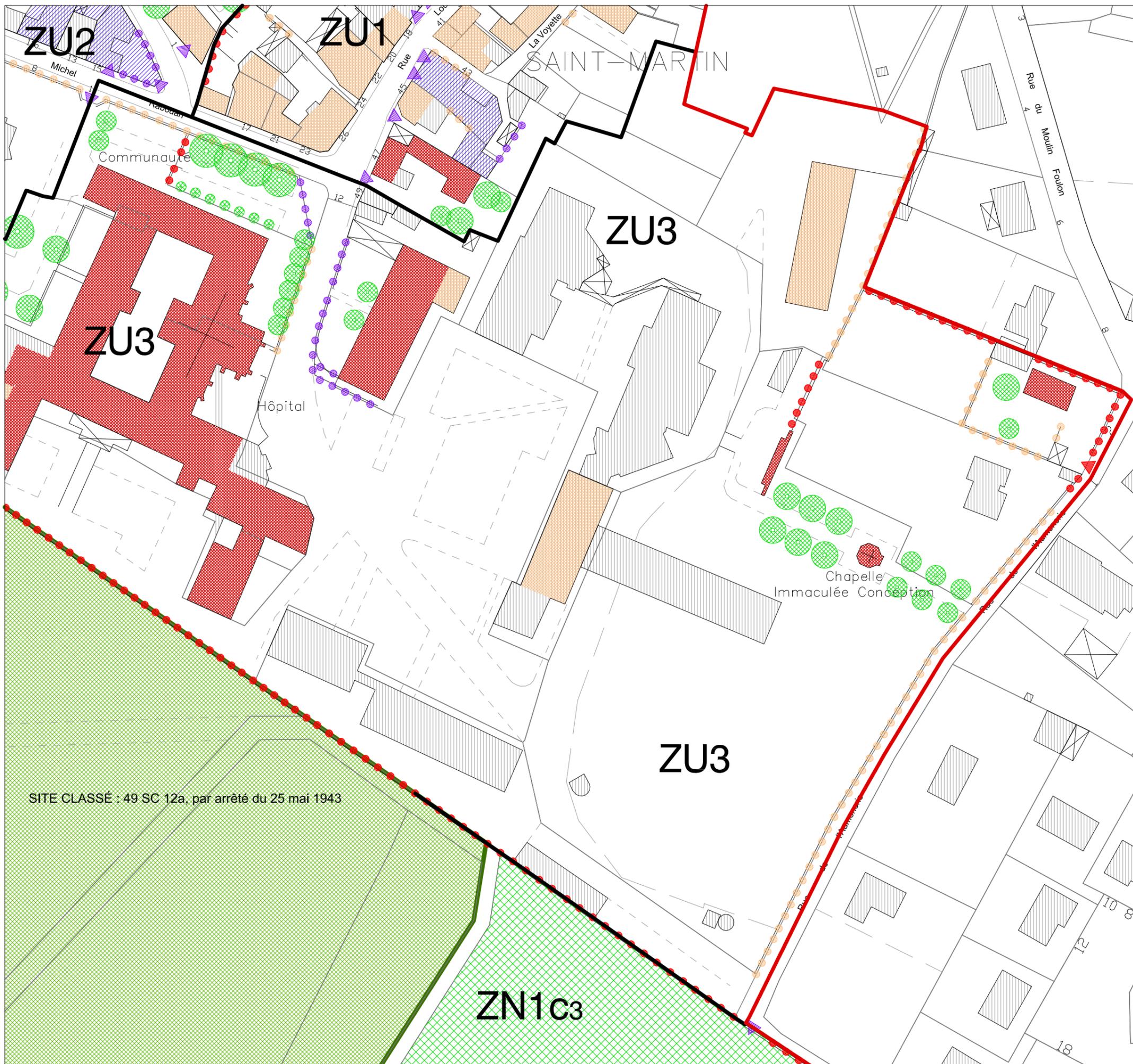
Urbain et paysager

-  Végétation et arbre planté contribuant au paysage
-  Cône de vue à protéger
-  Espace urbain majeur
-  Espace paysager majeur

 00 10 20 30 40 50 m.

BEAUPRÉAU - AVAP
 Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
08. SAINT-MARTIN - BOURG
 Juin 2013

ANTAK Jp LECONTE, architecte du patrimoine. 15, rue des Etats. 44000 NANTES
 Tél: 02.40.89.01.95, fax: 02.40.12.48.61, e-mail: archi@antak.fr



SITE CLASSÉ : 49 SC 12a, par arrêté du 25 mai 1943

LEGENDE :

-  Limite et emprise du site classé (Hors AVAP)
-  Limite emprise de l'AVAP
-  Limite zonages de l'AVAP

REGLEMENTATION

Édifices

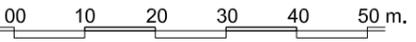
-  Edifice inscrit au titre des Monuments Historiques
-  Edifice majeur dont les façades et toitures visibles de l'espace public sont à conserver. Restauration et restitution si nécessaire.
-  Edifice d'accompagnement dont les façades et toitures visibles de l'espace public sont à conserver. Modification possible sous conditions.
-  Edifice en rupture avec l'environnement urbain dont les façades et toitures visibles de l'espace public sont à modifier.

Remparts, clôtures et portails

-  Remparts
-  Clôture, portail, dont la conservation est absolue. Restauration / restitution si nécessaire
-  Clôture, portail, à conserver. Modification possible sous conditions
-  Clôture, portail, dont la modification est possible ou souhaitable

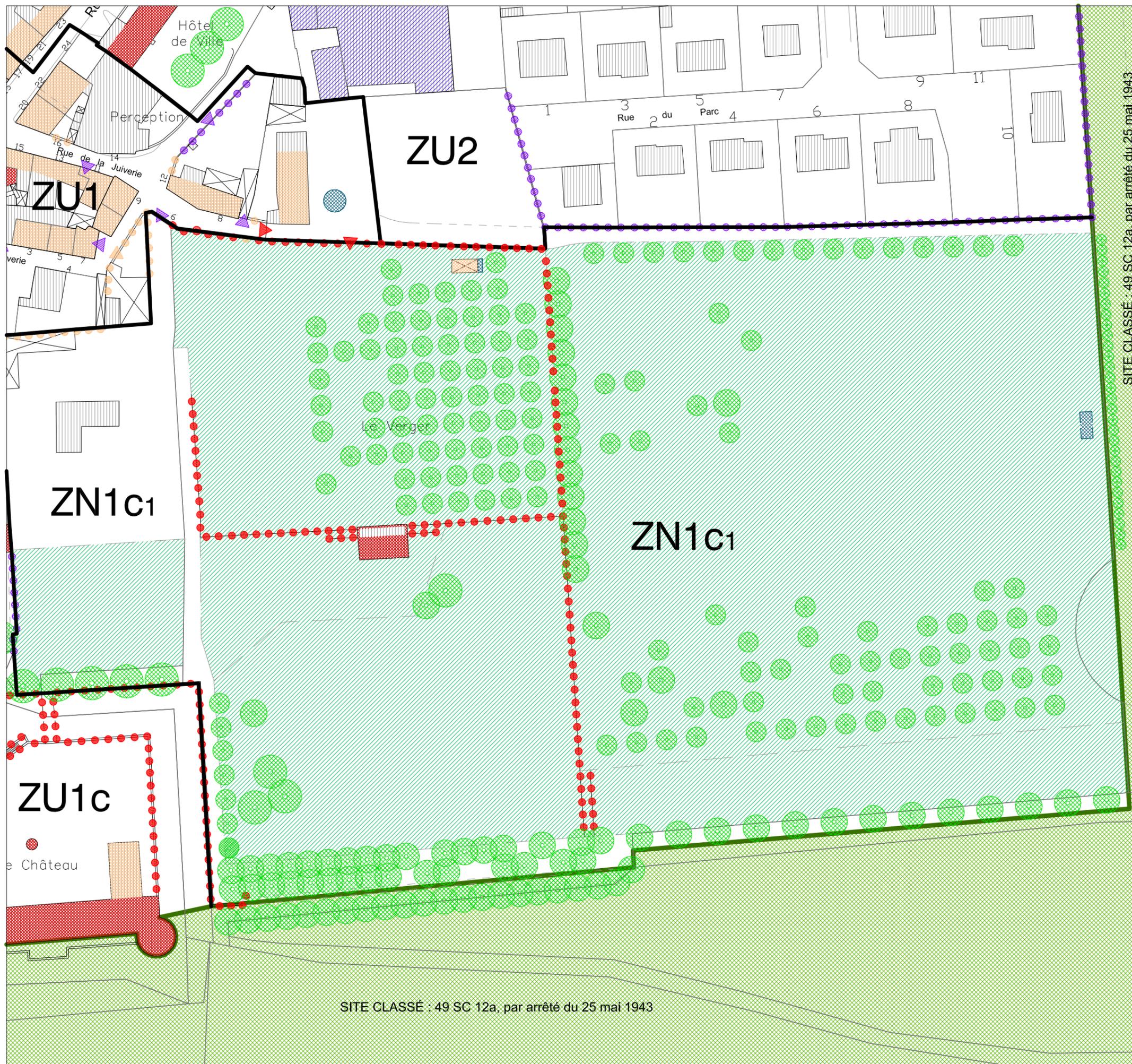
Urbain et paysager

-  Végétation et arbre planté contribuant au paysage
-  Cône de vue à protéger
-  Espace urbain majeur
-  Espace paysager majeur

BEAUPRÉAU - AVAP
 Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
09. SAINT-MARTIN - HOPITAL
 Juin 2013

ANTAK Jp LECONTE, architecte du patrimoine. 15, rue des Etats. 44000 NANTES
 Tél: 02.40.89.01.95, fax: 02.40.12.48.61, e-mail: archi@antak.fr



LEGENDE :

Limite et emprise du site classé (Hors AVAP)

Limite emprise de l'AVAP

Limite zonages de l'AVAP

REGLEMENTATION

Édifices

Edifice inscrit au titre des Monuments Historiques

Edifice majeur dont les façades et toitures visibles de l'espace public sont à conserver. Restauration et restitution si nécessaire.

Edifice d'accompagnement dont les façades et toitures visibles de l'espace public sont à conserver. Modification possible sous conditions.

Edifice en rupture avec l'environnement urbain dont les façades et toitures visibles de l'espace public sont à modifier.

Remparts, clôtures et portails

Remparts

Clôture, portail, dont la conservation est absolue. Restauration / restitution si nécessaire

Clôture, portail, à conserver. Modification possible sous conditions

Clôture, portail, dont la modification est possible ou souhaitable

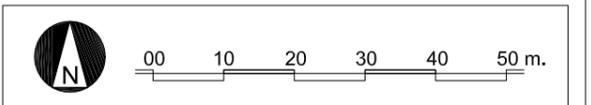
Urbain et paysager

Végétation et arbre planté contribuant au paysage

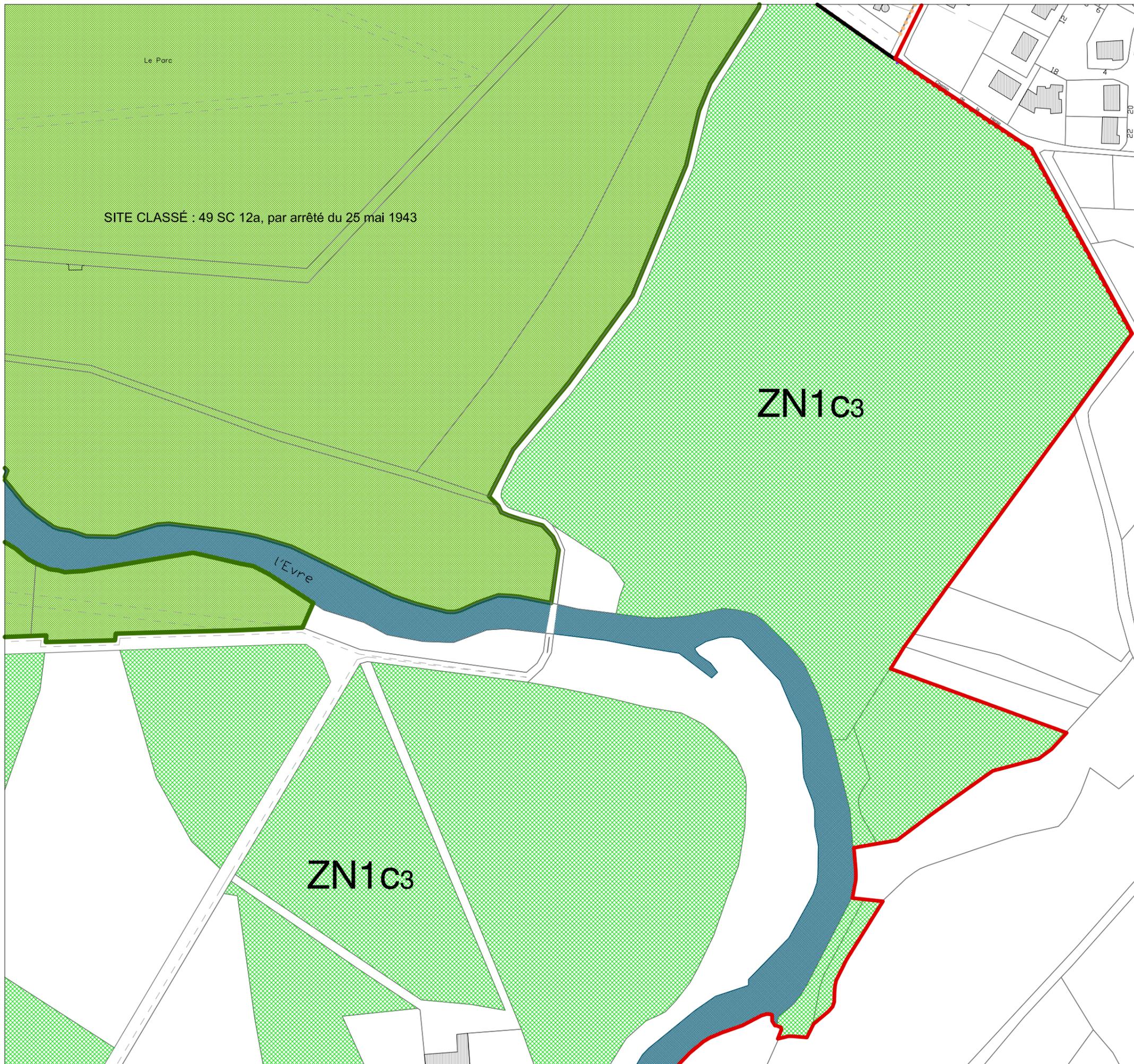
Cône de vue à protéger

Espace urbain majeur

Espace paysager majeur



BEAUPRÉAU - AVAP
 Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
10. JARDINS DU CHÂTEAU
 Juin 2013
 ANTAK Jp LECONTE, architecte du patrimoine. 15, rue des Etats. 44000 NANTES
 Tél: 02.40.89.01.95, fax: 02.40.12.48.61, e-mail: arch@antak.fr



LEGENDE :

 Limite et emprise du site classé (Hors AVAP)

 Limite emprise de l'AVAP

 Limite zonages de l'AVAP

REGLEMENTATION

Édifices

 Edifice inscrit au titre des Monuments Historiques

 Edifice majeur dont les façades et toitures visibles de l'espace public sont à conserver. Restauration et restitution si nécessaire.

 Edifice d'accompagnement dont les façades et toitures visibles de l'espace public sont à conserver. Modification possible sous conditions.

 Edifice en rupture avec l'environnement urbain dont les façades et toitures visibles de l'espace public sont à modifier.

Remparts, clôtures et portails

 Remparts

 Clôture, portail, dont la conservation est absolue. Restauration / restitution si nécessaire

 Clôture, portail, à conserver. Modification possible sous conditions

 Clôture, portail, dont la modification est possible ou souhaitable

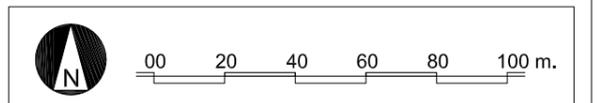
Urbain et paysager

 Végétation et arbre planté contribuant au paysage

 Cône de vue à protéger

 Espace urbain majeur

 Espace paysager majeur



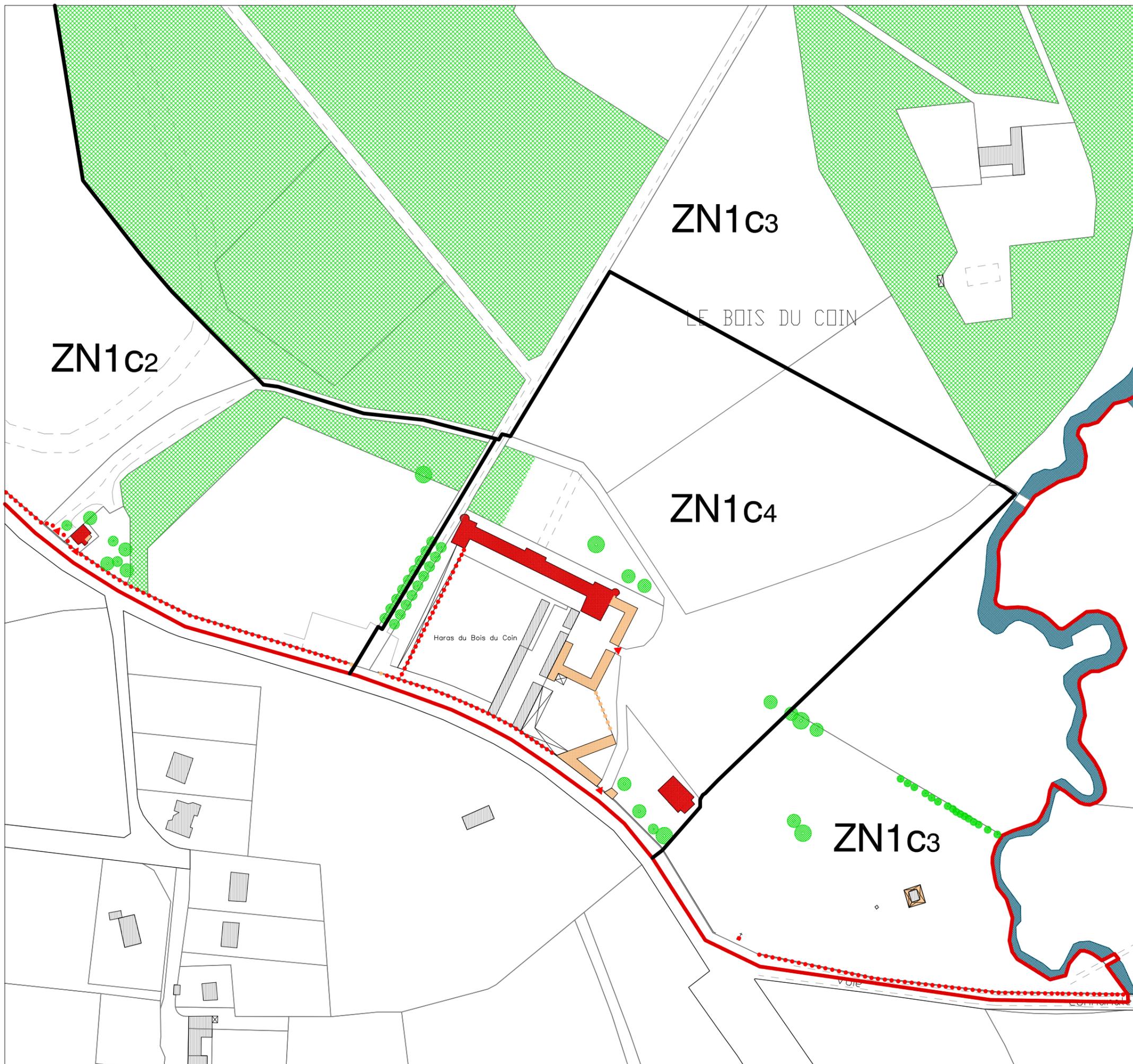
BEAUPRÉAU - AVAP

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

11. VALLEE DE L'EVRE - EST

Juin 2013

ANTAK Jp LECONTE, architecte du patrimoine, 15, rue des Etats, 44000 NANTES
Tél: 02.40.89.01.95, fax: 02.40.12.48.61, e-mail: archi@antak.fr



LEGENDE :

Limite et emprise du site classé (Hors AVAP)

Limite emprise de l'AVAP

Limite zonages de l'AVAP

REGLEMENTATION

Édifices

Édifice inscrit au titre des Monuments Historiques

Édifice majeur dont les façades et toitures visibles de l'espace public sont à conserver. Restauration et restitution si nécessaire.

Édifice d'accompagnement dont les façades et toitures visibles de l'espace public sont à conserver. Modification possible sous conditions.

Édifice en rupture avec l'environnement urbain dont les façades et toitures visibles de l'espace public sont à modifier.

Remparts, clôtures et portails

Remparts

Clôture, portail, dont la conservation est absolue. Restauration / restitution si nécessaire

Clôture, portail, à conserver. Modification possible sous conditions

Clôture, portail, dont la modification est possible ou souhaitable

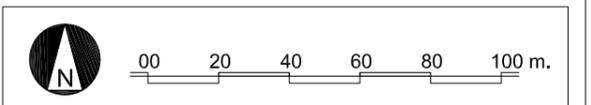
Urbain et paysager

Végétation et arbre planté contribuant au paysage

Cône de vue à protéger

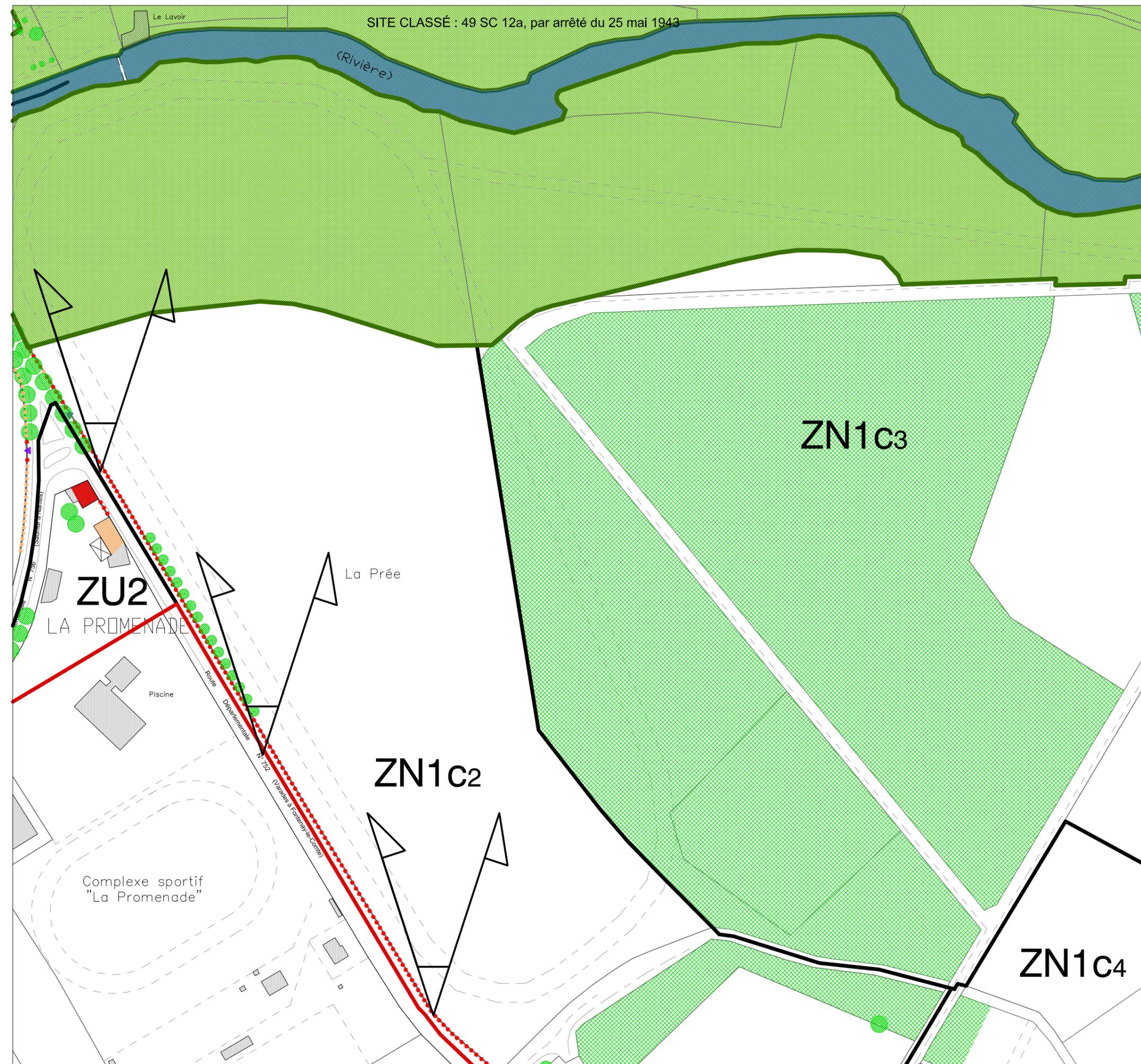
Espace urbain majeur

Espace paysager majeur



BEAUPRÉAU - AVAP
 Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
12. VALLEE DE L'EVRE - LE BOIS DU COIN
 Juin 2013

ANTAK Jp LECONTE, architecte du patrimoine. 15, rue des Etats. 44000 NANTES
 Tél: 02.40.89.01.95, fax: 02.40.12.48.61, e-mail: archi@antak.fr



LEGENDE :

-  Limite et emprise du site classé (Hors AVAP)
-  Limite emprise de l'AVAP
-  Limite zonages de l'AVAP

REGLEMENTATION

Édifices

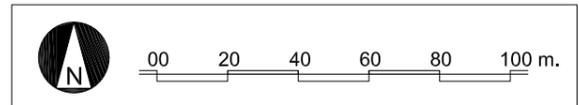
-  Édifice inscrit au titre des Monuments Historiques
-  Édifice majeur dont les façades et toitures visibles de l'espace public sont à conserver. Restauration et restitution si nécessaire.
-  Édifice d'accompagnement dont les façades et toitures visibles de l'espace public sont à conserver. Modification possible sous conditions.
-  Édifice en rupture avec l'environnement urbain dont les façades et toitures visibles de l'espace public sont à modifier.

Remparts, clôtures et portails

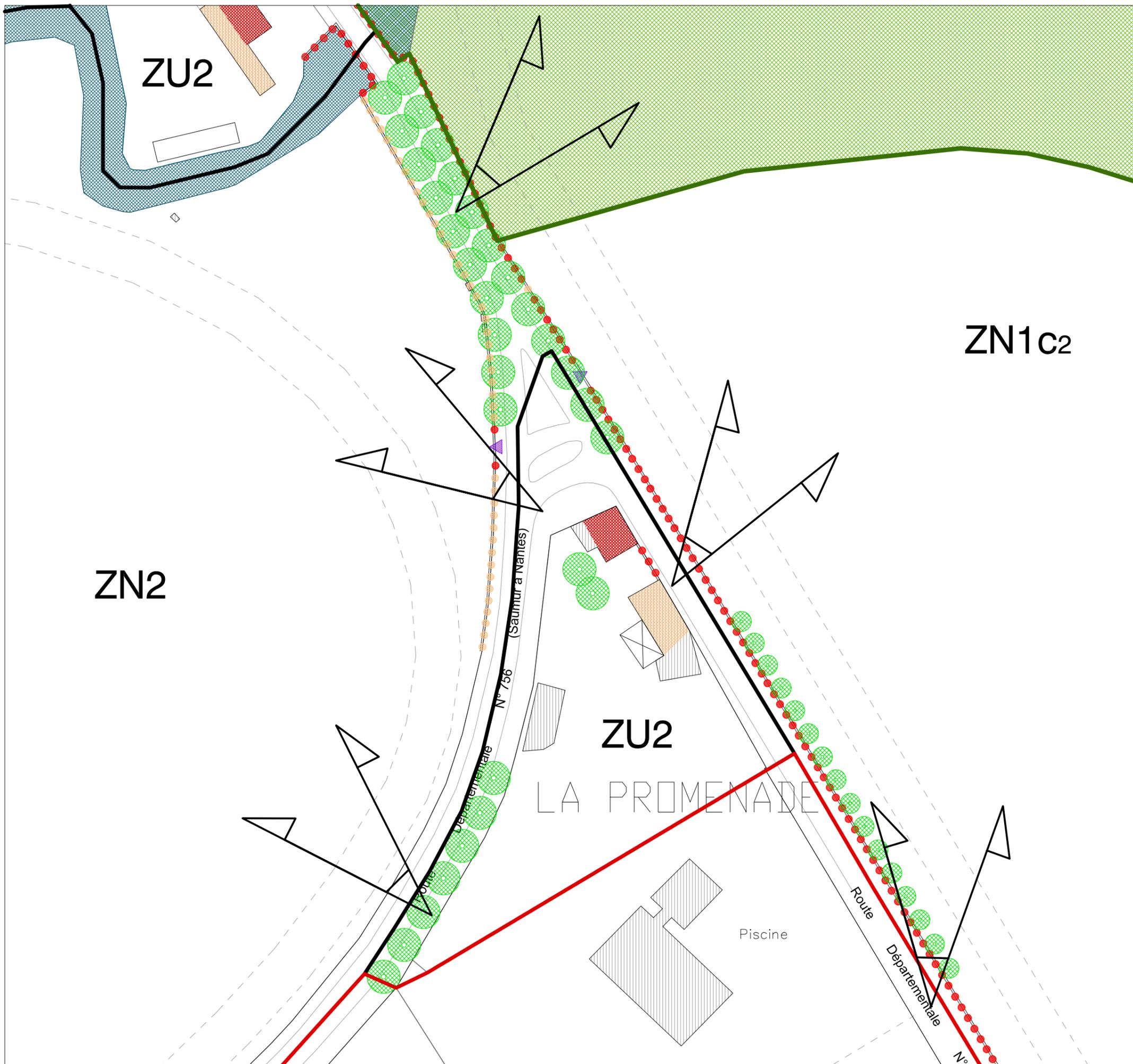
-  Remparts
-  Clôture, portail, dont la conservation est absolue. Restauration / restitution si nécessaire
-  Clôture, portail, à conserver. Modification possible sous conditions
-  Clôture, portail, dont la modification est possible ou souhaitable

Urbain et paysager

-  Végétation et arbre planté contribuant au paysage
-  Cône de vue à protéger
-  Espace urbain majeur
-  Espace paysager majeur



BEAUPRÉAU - AVAP
 Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
13. VALLEE DE L'EVRE - LA PREE
 Juin 2013



LEGENDE :

- Limite et emprise du site classé (Hors AVAP)
- Limite emprise de l'AVAP
- Limite zonages de l'AVAP

REGLEMENTATION

Édifices

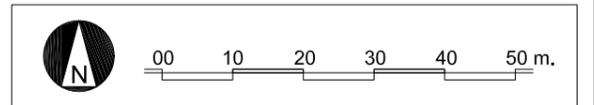
- Edifice inscrit au titre des Monuments Historiques
- Edifice majeur dont les façades et toitures visibles de l'espace public sont à conserver. Restauration et restitution si nécessaire.
- Edifice d'accompagnement dont les façades et toitures visibles de l'espace public sont à conserver. Modification possible sous conditions.
- Edifice en rupture avec l'environnement urbain dont les façades et toitures visibles de l'espace public sont à modifier.

Remparts, clôtures et portails

- Remparts
- Clôture, portail, dont la conservation est absolue. Restauration / restitution si nécessaire
- Clôture, portail, à conserver. Modification possible sous conditions
- Clôture, portail, dont la modification est possible ou souhaitable

Urbain et paysager

- Végétation et arbre planté contribuant au paysage
- Cône de vue à protéger
- Espace urbain majeur
- Espace paysager majeur

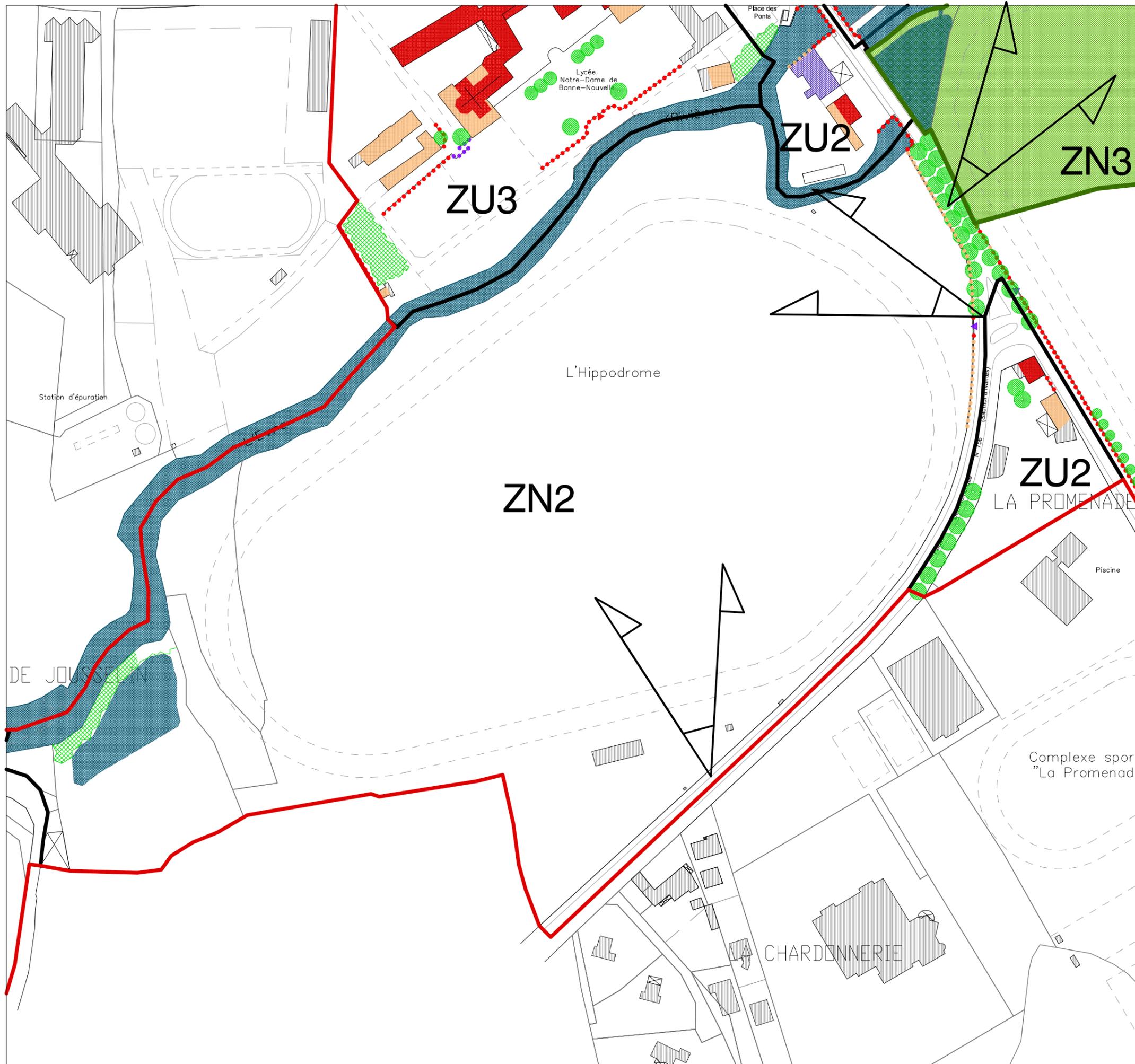


BEAUPRÉAU - AVAP
 Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

14. LA PROMENADE

Juin 2013

ANTAK Jp LECONTE, architecte du patrimoine. 15, rue des Etats. 44000 NANTES
 Tél: 02.40.89.01.95, fax: 02.40.12.48.61, e-mail: archi@antak.fr



LEGENDE :

-  Limite et emprise du site classé (Hors AVAP)
-  Limite emprise de l'AVAP
-  Limite zonages de l'AVAP

REGLEMENTATION

Édifices

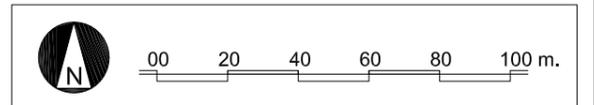
-  Edifice inscrit au titre des Monuments Historiques
-  Edifice majeur dont les façades et toitures visibles de l'espace public sont à conserver. Restauration et restitution si nécessaire.
-  Edifice d'accompagnement dont les façades et toitures visibles de l'espace public sont à conserver. Modification possible sous conditions.
-  Edifice en rupture avec l'environnement urbain dont les façades et toitures visibles de l'espace public sont à modifier.

Remparts, clôtures et portails

-  Remparts
-  Clôture, portail, dont la conservation est absolue. Restauration / restitution si nécessaire
-  Clôture, portail, à conserver. Modification possible sous conditions
-  Clôture, portail, dont la modification est possible ou souhaitable

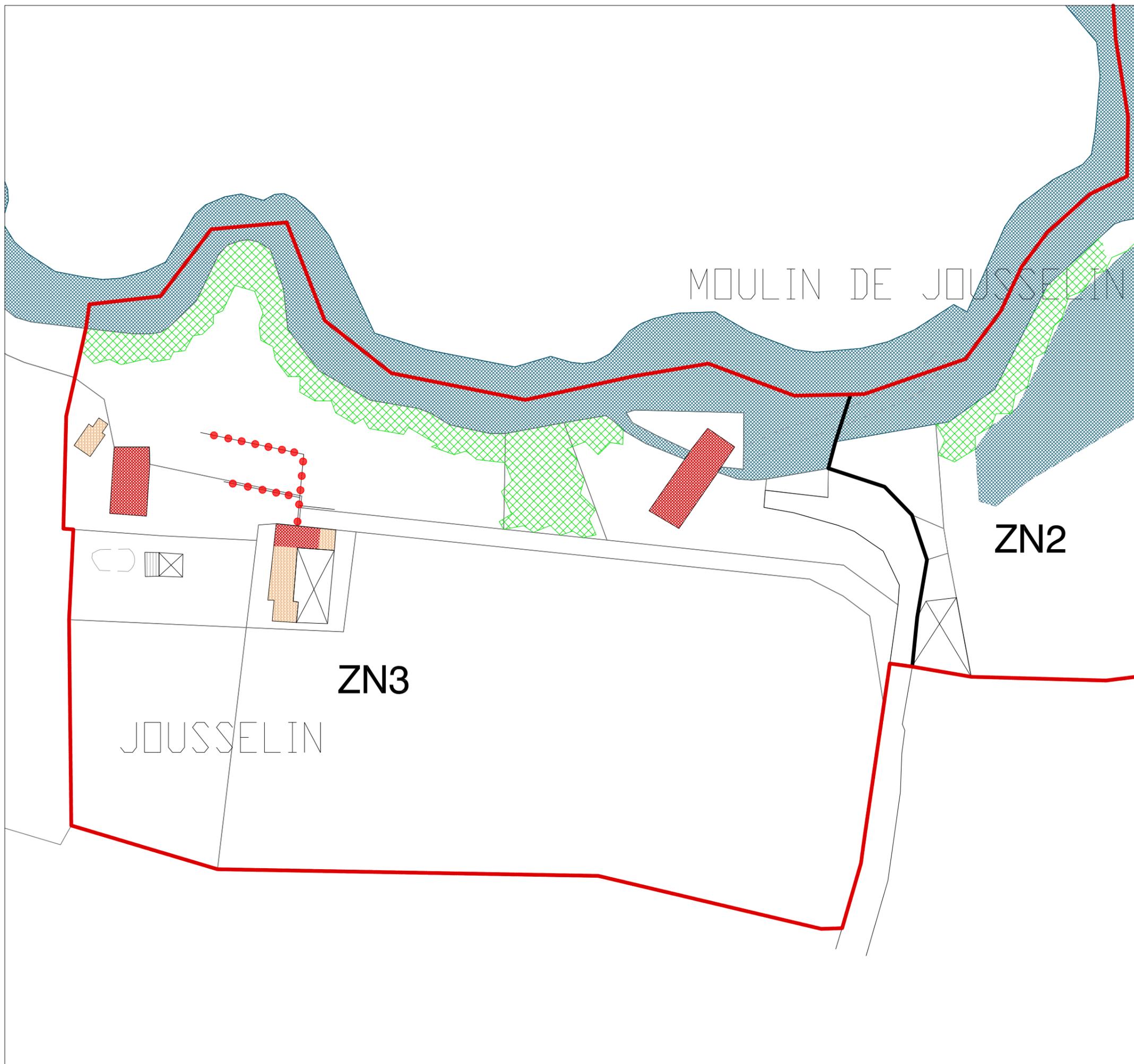
Urbain et paysager

-  Végétation et arbre planté contribuant au paysage
-  Cône de vue à protéger
-  Espace urbain majeur
-  Espace paysager majeur



BEAUPRÉAU - AVAP
 Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
15. VALLEE DE L'EVRE - L'HIPPODROME
 Juin 2013

ANTAK Jp LECONTE, architecte du patrimoine. 15, rue des Etats. 44000 NANTES
 Tél: 02.40.89.01.95, fax: 02.40.12.48.61, e-mail: archi@antak.fr



LEGENDE :

 Limite et emprise du site classé (Hors AVAP)

 Limite emprise de l'AVAP

 Limite zonages de l'AVAP

REGLEMENTATION

Édifices

 Édifice inscrit au titre des Monuments Historiques

 Édifice majeur dont les façades et toitures visibles de l'espace public sont à conserver. Restauration et restitution si nécessaire.

 Édifice d'accompagnement dont les façades et toitures visibles de l'espace public sont à conserver. Modification possible sous conditions.

 Édifice en rupture avec l'environnement urbain dont les façades et toitures visibles de l'espace public sont à modifier.

Remparts, clôtures et portails

 Remparts

 Clôture, portail, dont la conservation est absolue. Restauration / restitution si nécessaire

 Clôture, portail, à conserver. Modification possible sous conditions

 Clôture, portail, dont la modification est possible ou souhaitable

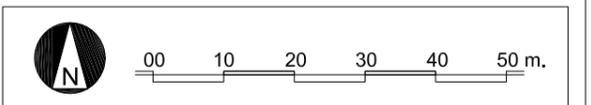
Urbain et paysager

 Végétation et arbre planté contribuant au paysage

 Cône de vue à protéger

 Espace urbain majeur

 Espace paysager majeur



BEAUPRÉAU - AVAP
 Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
16. LE MOULIN DE JOUSSELIN
 Juin 2013
 ANTAK Jp LECONTE, architecte du patrimoine, 15, rue des Etats, 44000 NANTES
 Tél: 02.40.89.01.95, fax: 02.40.12.48.61, e-mail: archi@antak.fr

Juin 2013



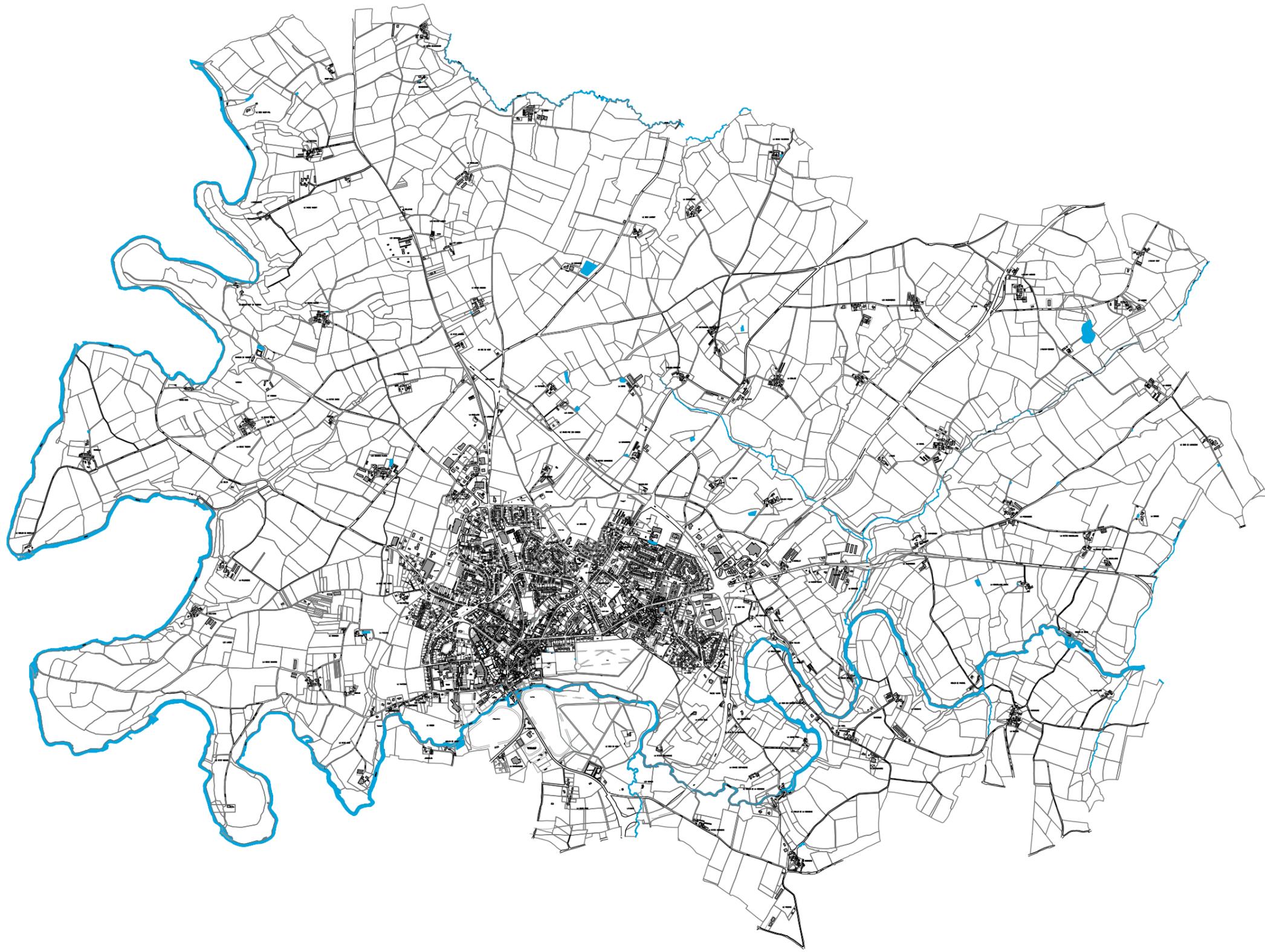
COMMUNE DE BEAUPRÉAU. MAINE ET LOIRE
Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine.

AVAP

CARTOGRAPHIES ANNEXES

(NON REGLEMENTAIRES)

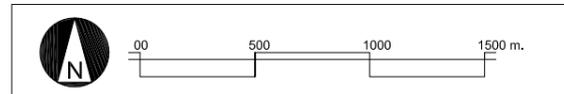




LEGENDE :

CARTOGRAPHIE COMMUNALE

-  Evre (rivière)
-  Bâti

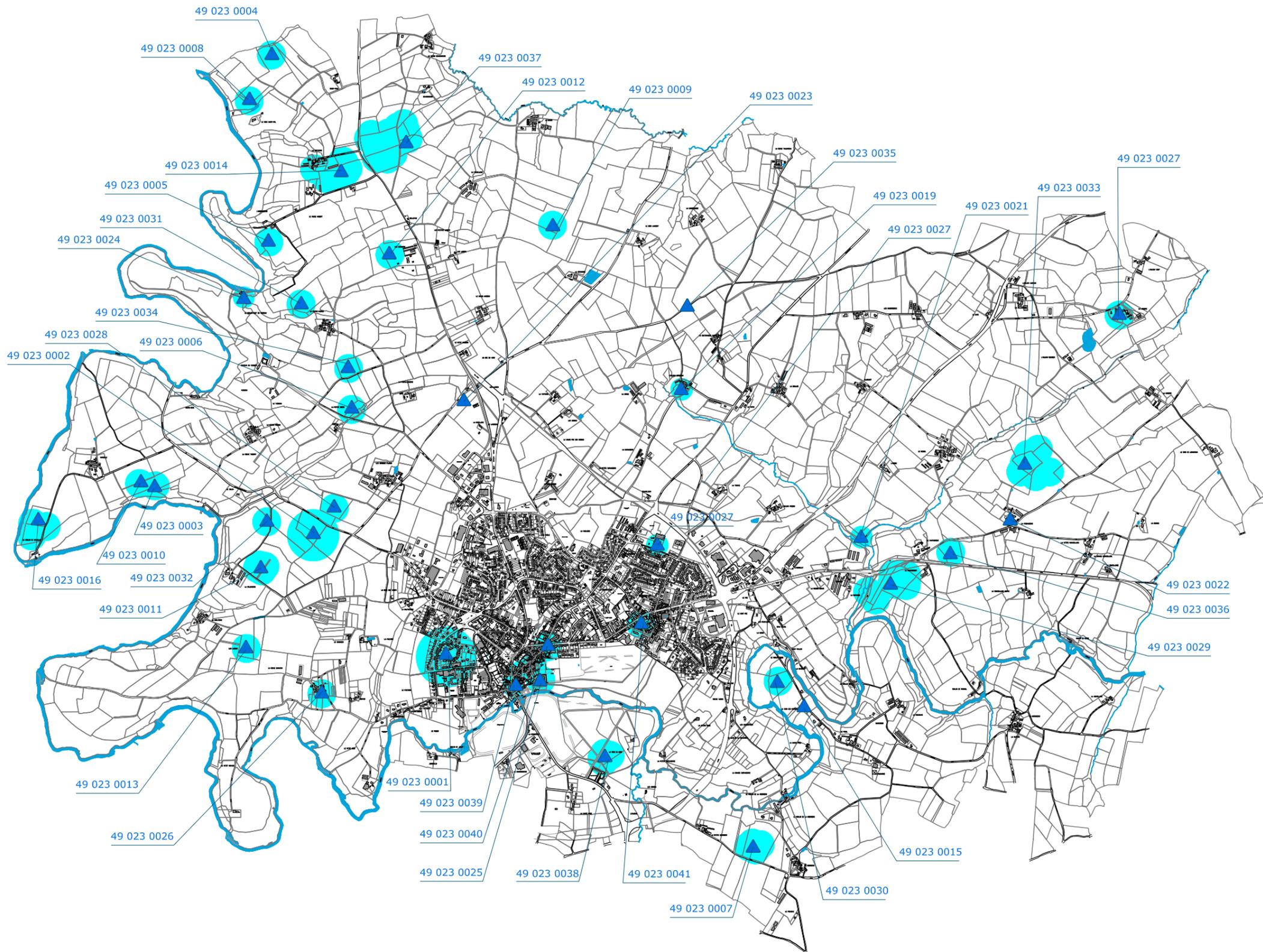


BEAUPRÉAU - AVAP
Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

Emprise foncière communale

Juin 2013

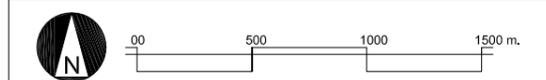
ANTAK Jp LECONTE, architecte du patrimoine. 15, rue des Etats, 44000 NANTES
Tél: 02.40.89.01.95, fax: 02.40.12.48.61, e-mail: archi@antak.fr



LEGENDE :

ENTITES ARCHEOLOGIQUES ET ZONES DE SENSIBILITE ARCHEOLOGIQUE répertoriées en date de juin 2013

-  Zones de sensibilité archéologique (source SRA)
-  Entités archéologiques (source SRA)
-  Evre (rivière)
-  Bâti



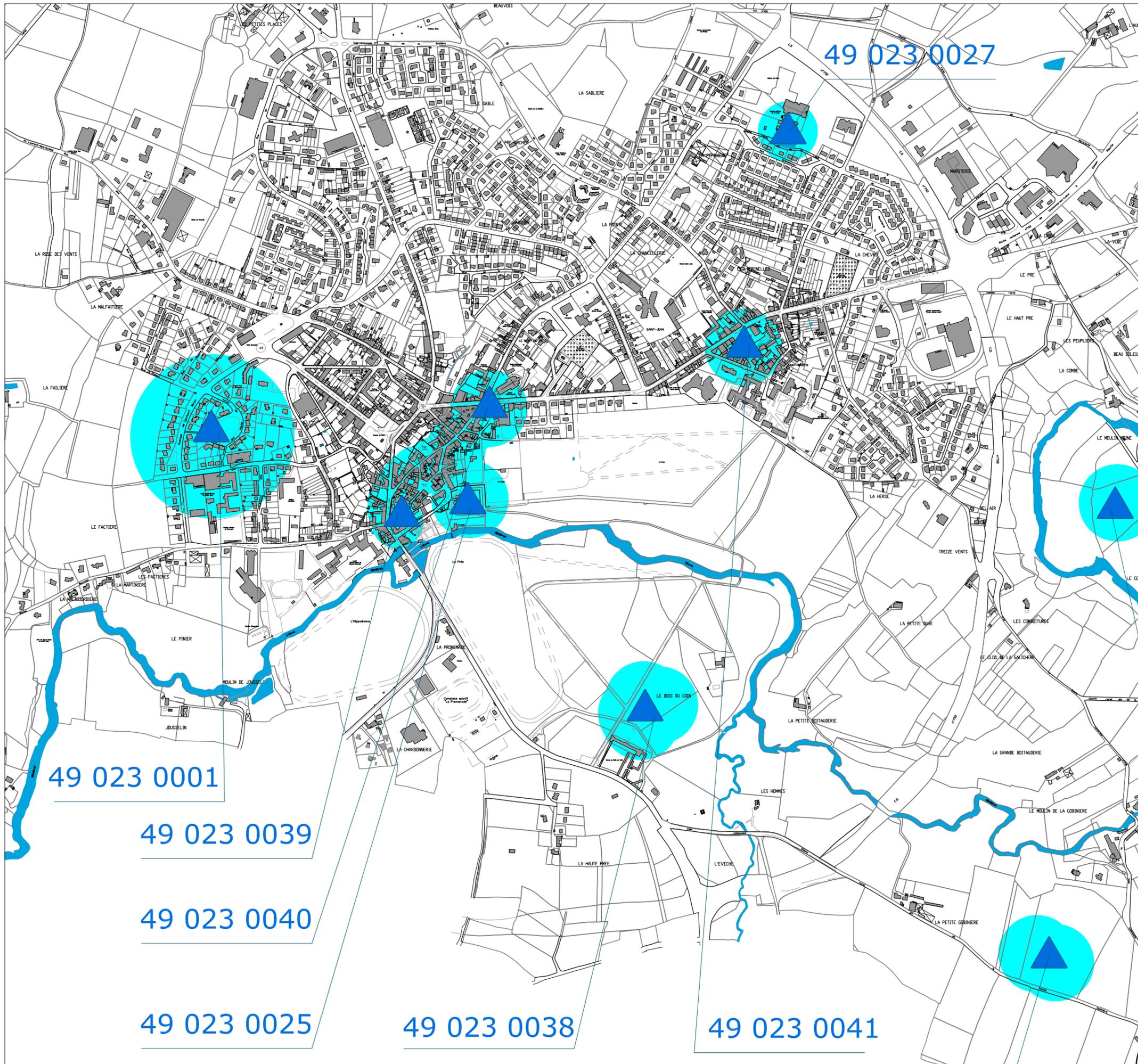
BEAUPRÉAU - AVAP

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

ARCHEOLOGIE

Juin 2013

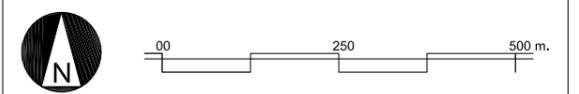
ANTAK Jp LECONTE, architecte du patrimoine. 15, rue des Etats. 44000 NANTES
Tél: 02.40.89.01.95, fax: 02.40.12.48.61, e-mail: archi@antak.fr



LEGENDE :

ENTITES ARCHEOLOGIQUES ET
ZONES DE SENSIBILITE ARCHEOLOGIQUE
répertoriées en date de juin 2013

-  Zones de sensibilité archéologique (source SRA)
-  Entités archéologiques (source SRA)
-  Evre (rivière)
-  Bâti



BEAUPRÉAU - AVAP
Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
ARCHEOLOGIE

Juin 2013

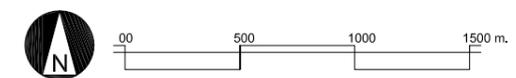
ANTAK Jp LECONTE, architecte du patrimoine, 15, rue des Etats, 44000 NANTES
Tél: 02.40.89.01.95, fax: 02.40.12.48.61, e-mail: archi@antak.fr



LEGENDE :

PROTECTIONS DES SITES

- Site Classé par arrêté du 25 mai 1943 (loi du 2 mai 1930)
- Site inscrit par arrêté du 25 mai 1943 (loi du 2 mai 1930)
L'AVAP a pour effet de suspendre, sur le territoire qu'elle concerne, l'application de servitude des sites inscrits.
- Evre (rivière)
- Bâti



BEAUPRÉAU - AVAP

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

SITE CLASSE et SITE INSCRIT

Juin 2013

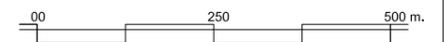
ANTAK Jp LECONTE, architecte du patrimoine. 15, rue des Etats. 44000 NANTES
Tél: 02.40.89.01.95, fax: 02.40.12.48.61, e-mail: archi@antak.fr



LEGENDE :

PROTECTIONS DES SITES

- Site Classé par arrêté du 25 mai 1943 (loi du 2 mai 1930)
- Site inscrit par arrêté du 25 mai 1943 (loi du 2 mai 1930)
L'AVAP a pour effet de suspendre, sur le territoire qu'elle concerne, l'application de servitude des sites inscrits.
- Evre (rivière)
- Bâti



BEAUPRÉAU - AVAP

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

SITE CLASSE et SITE INSCRIT

Juin 2013

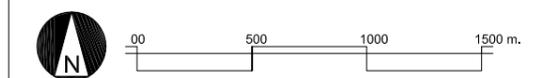
ANTAK Jp LECONTE, architecte du patrimoine. 15, rue des Etats. 44000 NANTES
Tél: 02.40.89.01.95, fax: 02.40.12.48.61, e-mail: archi@antak.fr



LEGENDE :

PROTECTIONS ANTERIEURES

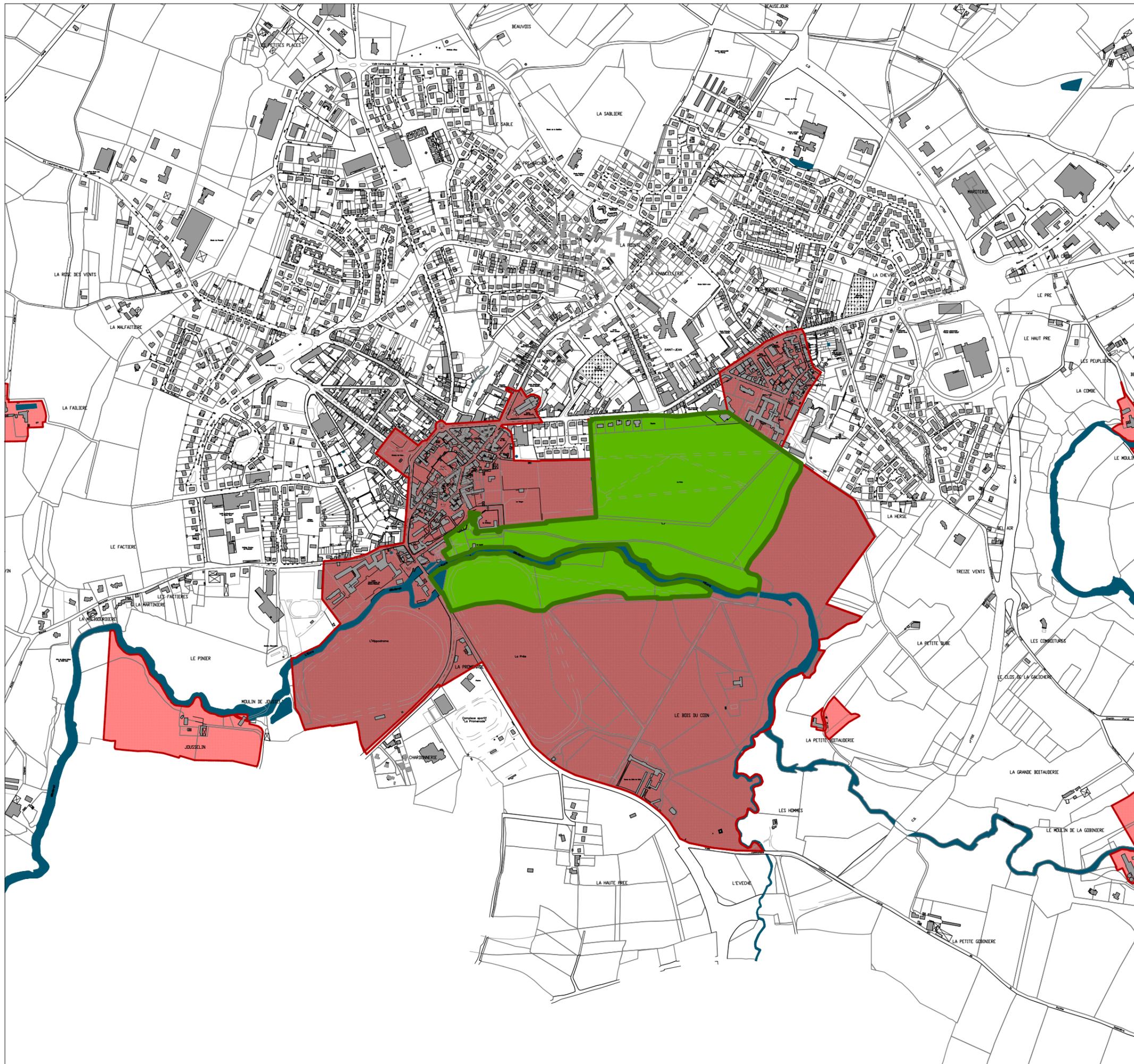
- Emprise de la ZPPAUP établie en 1989
- Secteur rattaché à la réglementation de la ZPPAUP établie en 1989
- Evre (rivière)
- Bâti
- Site classé par arrêté du 25 mai 1943 (hors ZPPAUP)



BEAUPRÉAU - AVAP
 Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
ZPPAUP 1989

Juin 2013

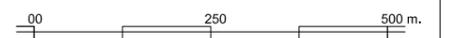
ANTAK Jp LECONTE, architecte du patrimoine. 15, rue des Etats, 44000 NANTES
 Tél: 02.40.89.01.95, fax: 02.40.12.48.61, e-mail: archi@antak.fr



LEGENDE :

PROTECTIONS ANTERIEURES

- Emprise de la ZPPAUP établie en 1989
- Secteur rattaché à la réglementation de la ZPPAUP établie en 1989
- Evre (rivière)
- Bâti
- Site classé par arrêté du 25 mai 1943 (hors ZPPAUP)



BEAUPRÉAU - ZPPAUP

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
EMPRISE DE LA ZPPAUP de 1989

Juin 2013

ANTAK Jp LECONTE, architecte du patrimoine, 15, rue des Etats, 44000 NANTES
 Tél: 02.40.89.01.95, fax: 02.40.12.48.61, e-mail: archi@antak.fr